

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2029



Roi
Morvan
Communauté

Table des matières

Liste des acronymes	4
Table des figures	5
1. Le cadre de la prévention	6
a. Définitions	6
Qu'est-ce qu'un déchet ?	6
La prévention des déchets	6
b. Cadre réglementaire	7
PNPD : Plan national de prévention des déchets	7
PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Bretagne	8
PLPDMA : Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés	9
2. Présentation du territoire	9
a. Profil démographique et économique du territoire	10
Population et logement	10
Économie et emploi	10
Environnement et patrimoine naturel	11
Synthèse	11
b. La gestion des déchets	12
Compétences exercées	12
Les différentes collectes au sein du SPGD	12
Financement du service	13
Biodéchets	13
Réemploi	15
PLPDMA 2017-2022	15
Actions de prévention réalisées	16
Actions non abouties ou modifiées	16
TER	16
Bilan des actions	17
Autres dispositifs s'articulant avec la gestion des déchets : le PCAET, le COT COB18	
Collecte hors SPGD	18
c. Acteurs du territoire	18
3. Évolution de la production des déchets	19
a. Evolution par rapport aux objectifs	19

b.	Détail des flux hors déchèterie : OMR et collecte de recyclables	21
c.	Flux de déchetterie	22
4.	Gisements d'évitement prioritaires	25
a.	Les ordures ménagères	25
b.	Flux de déchèterie	27
	Principaux flux évitables	27
	Pistes d'évitement pour les autres flux	27
	Mesures à mettre en place en amont du dépôt	28
c.	Analyse AFOM de RMCom	28
	Conclusion	29
5.	Gouvernance du PLPDMA 2024-2029	30
a.	Constitution de la CCES	30
b.	Etapas de travail	30
6.	PLPDMA 2024 -2029	32
a.	Rappel des objectifs du dernier plan	32
b.	Thématiques mises en avant	32
	Moyens humains internes	32
	Actions prioritisées	32
	Actions écartées dans un premier temps	33
	Nouvelles missions à créer	34
	Moyens matériels	35
c.	Les objectifs de détournement du gisement déchet	35
7.	Programme d'actions	37
a.	Actions de prévention récurrentes	37
b.	Fiches actions retenues comme prioritaires dans ce plan	38
8.	Calendrier de mise en œuvre	64
9.	Budget prévisionnel des actions	65
10.	Annexes	66
a.	Liste non exhaustive des acteurs et partenaires potentiels	66
b.	Présentations des ateliers de concertation	66
c.	Retours sur la consultation publique	67

Liste des acronymes

AAP	Appel à projet
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOM	Atouts faiblesses opportunités menaces
AGEC	Loi Anti gaspillage pour une économie circulaire
CCES	Commission consultative d'élaboration et de suivi
COB	Centre ouest bretagne
COT	Contrat d'objectif territorial
CS	Collecte sélective
DDS	Déchets diffus spécifiques
DEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA	Déchets ménagers et assimilés
EIC	Emballages industriels et commerciaux
EIT	Écologie industrielle et territoriale
ERP	Établissement recevant du public
ESAT	Établissement ou service d'aide par le travail
ESS	Économie sociale et solidaire
ETP	Équivalent temps plein
FFOM	Fraction fermentescible dans les ordures ménagères
FREC	Feuille de route économie circulaire
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JNR	Journées nationales de la réparation
MODECOM	Mode de caractérisation des ordures ménagères
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la république
LGA	Lutte contre le gaspillage alimentaire
OCAD3E	Organisme coordinateur des DEEE
OMA	Ordures ménagères et assimilées
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PLPDMA	Plan local de prévention de déchets ménagers et assimilés
PNPD	Plan national de prévention de déchets
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RI	Redevance incitative
RMCom	Roi Morvan communauté
RS	Redevance spéciale
SERD	Semaine européenne de réduction des déchets
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SITTOM-MI	Syndicat intercommunal de transport et traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur
SPGD	Service de prévention et de gestion des déchets
TECV	loi relative à la Transition écologique pour la croissance verte
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TER	Territoire économe en ressource
TETE	Territoire engagé transition écologie

Table des figures

Figure 1 : Répartition des différents déchets	6
Figure 2 : Schémas de la prévention	7
Figure 3 : Cycle de vie d'un produit dans l'économie circulaire	7
Figure 4 : Objectifs du PNP	8
Figure 5 : Les objectifs du PRPGD de la région Bretagne à l'horizon 2040	9
Figure 6 : Carte de situation	10
Figure 7 : Carte de la répartition de la population	10
Figure 8 : Récapitulatif de la gestion des déchets pour Roi Morvan Communauté	13
Figure 9 : Nombre de composteurs distribués entre 2005 et 2023	14
Figure 10 : Proportion de ménages équipés de composteurs au 1 ^{er} janvier 2025	14
Figure 11 : Étapes de réalisation du 1 ^{er} PLPDMA	15
Figure 12 : Action de préventions réalisées dans le 1 ^{er} PLP	16
Figure 13 : Actions réalisées dans le cadre du TER	17
Figure 14 : Mind map des familles d'acteurs du territoire	19
Figure 15 : Évolution des quantités par flux en Kg/habitant.e	20
Figure 16 : Évolution flux de collecte hors déchèterie	21
Figure 17 : Evolution des tonnages des principaux flux en déchèteries	23
Figure 18 : Flux principaux dans le tout-venant	24
Figure 19 : Principaux résultats du MODECOM 2023	25
Figure 20 : Ratio des sources d'évitement OM (kg/hab./an)	26
Figure 21 : Stratégie AFOM de RMCom	29
Figure 22 : Cycle d'élaboration et de suivi du PLPDMA	30
Figure 23 : Etapes de réalisation du second PLPDMA	31
Figure 24 : Programme d'action de priorité 1	33
Figure 25 : Actions pouvant faire l'objet d'un stage ou être externalisées	33
Figure 26 : Création de nouvelles missions	35
Figure 27 : Programme d'actions du PLPDMA	38
Figure 28 : Calendrier de mise en œuvre des Fiches Actions	64
Figure 29 : Budget prévisionnel des actions	65

1. Le cadre de la prévention

Les modalités de gestion et de prévention des déchets sont essentielles dans le contexte économique et environnemental actuel. La réduction à la source des déchets est tout aussi importante que son recyclage. En effet, la gestion des déchets ayant un coût autant financier qu'environnemental, il est nécessaire de trouver des moyens pour éviter de les produire.

a. Définitions

Qu'est-ce qu'un déchet ?

D'après le Code de l'environnement, un déchet se définit comme : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». (Article L.541-1-1).

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)			DECHETS MUNICIPAUX
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets			
Ordures ménagères et assimilées (OMA)			Déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité
Collecte sélective (CS)	Ordures ménagères résiduelle (OMR)	Déchets de déchèterie	Espaces verts publics, voirie, marchés, assainissement (boues d'épuration)
Emballages, verres, papiers	Restes de repas, papiers souillés, articles d'hygiène et lingettes jetables	Gravats, encombrants, déchets végétaux, cartons, etc.	

Figure 1 : Répartition des différents déchets
Source : Service déchets, RMCom

Les déchets concernés par le PLPDMA sont les DMA comprenant la CS, les OMR et les déchets de déchèteries.

La prévention des déchets

Alors que la quantité et la nocivité des déchets produits ne cesse d'augmenter, c'est par une réduction à la source, une consommation responsable et le détournement que l'on pourra réduire ces différents impacts. Dans ce sens, la prévention concerne l'ensemble des mesures mises en place en amont de leur gestion avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet¹.

¹ Code de l'environnement, Article L541-1-1.

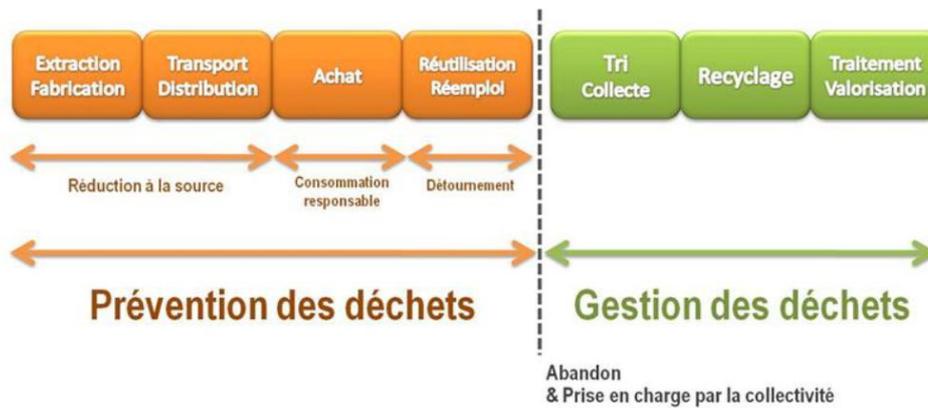


Figure 2 : Schémas de la prévention
Source : ADEME

Les actions de prévention qui peuvent être mises en place cherchent à avoir un impact sur les nombreuses étapes de la vie d'un produit avant son abandon et sa prise en charge par la collectivité.

La prévention des déchets est la priorité dans les principes d'économie circulaire en privilégiant la réparation, le réemploi, la réutilisation. Cette démarche cherche à limiter la consommation et le gaspillage de matières premières dans une démarche éco-conçue des biens et des services produits. Elle a pour but de réduire la production de déchets et leur nocivité.

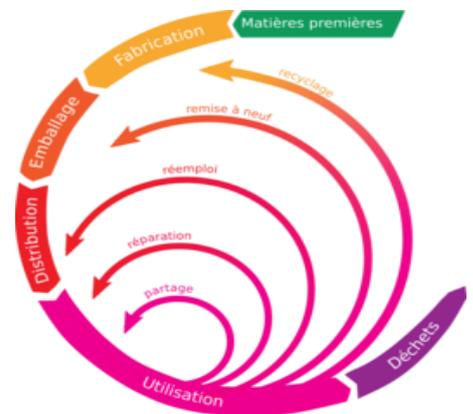


Figure 3 : Cycle de vie d'un produit dans l'économie circulaire
Source : Economie circulaire, Wikipédia

b. Cadre réglementaire

Pour répondre à l'ensemble des objectifs législatifs successifs (directive cadre 2008, loi Grenelle 2009, FREC 2018, loi TECV de 2018, loi AGEC de 2020), la réglementation française définit 3 niveaux de mises en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- le niveau national avec le PNPD
- le niveau régional avec le PRPGD
- le niveau local avec le PLPDMA

PNPD : Plan national de prévention des déchets

Le plan national de prévention des déchets 2021-2027 se développe autour de 5 axes et 4 objectifs prescriptifs présentés ci-dessous :

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets : www.prevention-dechets.gouv.fr

Figure 4 : Objectifs du PNPD
Source : prevention-dechets.gouv.fr

PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Bretagne

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, l'élaboration et le suivi du PRPGD est une compétence régionale. Ce document d'orientation adopté en 2020 coordonne sur 12 ans les actions à mettre en place pour une meilleure prévention et gestion des déchets.

Les actions régionales envisagées à l'horizon 2040 sont les suivantes :

- Sensibiliser à l'éco-conception, aux matériaux biosourcés et à la durée de vie des bâtiments
- Promouvoir la **déconstruction en vue du réemploi** avec le tri sélectif des lots zéro
- Impulser un nouveau modèle économique, où le critère de prix n'est plus prédominant
- Etablir une charte régionale pour intégrer **60% de plastique recyclé**
- Généraliser les défis zéro déchet des entreprises
- Travailler sur la standardisation des contenants verres et le **réemploi** via le lavage des bouteilles
- Trier à la source les biodéchets et former les paysagistes à l'éco-conception

Ses principaux objectifs sont les suivants :

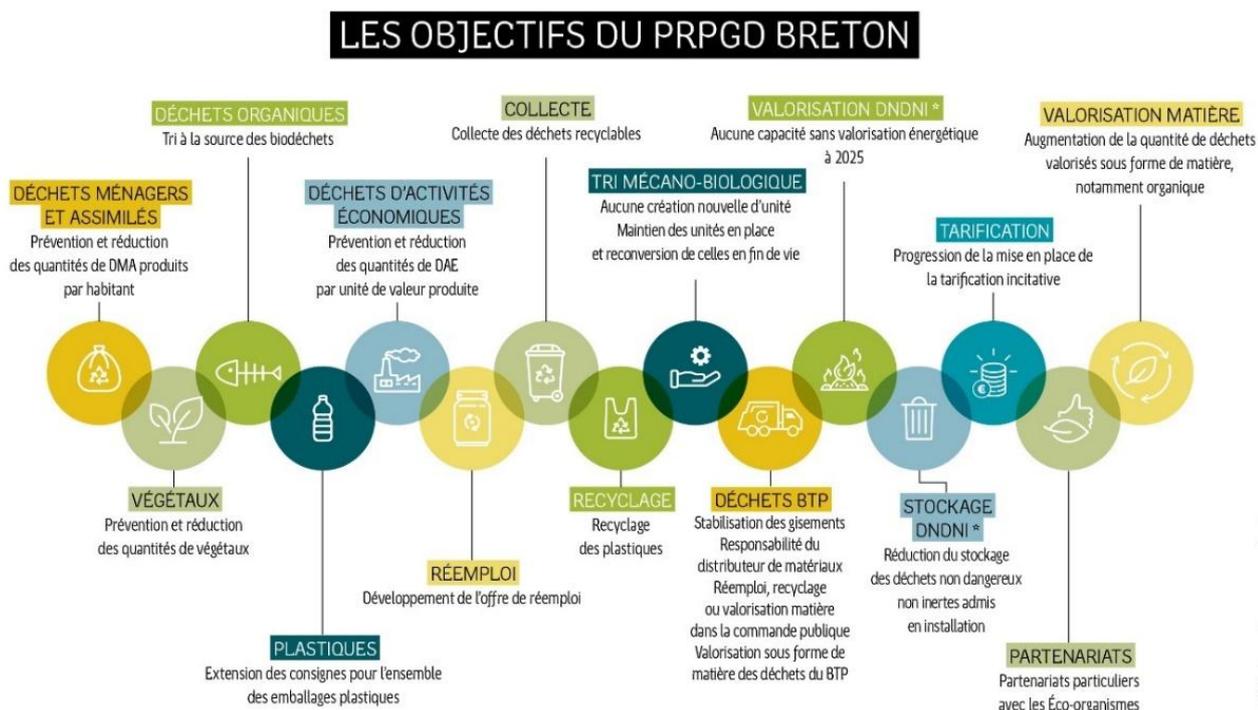


Figure 5 : Les objectifs du PRPGD de la région Bretagne à l'horizon 2040
Source : Région Bretagne

PLPDMA : Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

LE PLPDMA permet de manière générale de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre ;
- Définir les moyens humains, matériels et financiers pour les atteindre.

C'est un document de planification territoriale sur 6 ans, obligatoire pour les collectivités en charge de la collecte des DMA. Ce document est règlementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 et fait l'objet d'un bilan annuel ainsi qu'une réévaluation en fin de plan. Son périmètre d'actions porte uniquement sur les DMA, c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre du service public.

2. Présentation du territoire

Créée au 1^{er} janvier 1999, RMCom regroupe 21 communes sur une superficie de 763 km². La communauté de commune se situe au centre de la Bretagne, dans le Nord-Ouest du Morbihan et à la limite des départements du Finistère et des Côtes d'Armor. Elle comprend trois pôles que sont Le Faouët, Guéméné-sur-Scorff et Gourin.



Figure 6 : Carte de situation
Source : Scot 2017, p.228

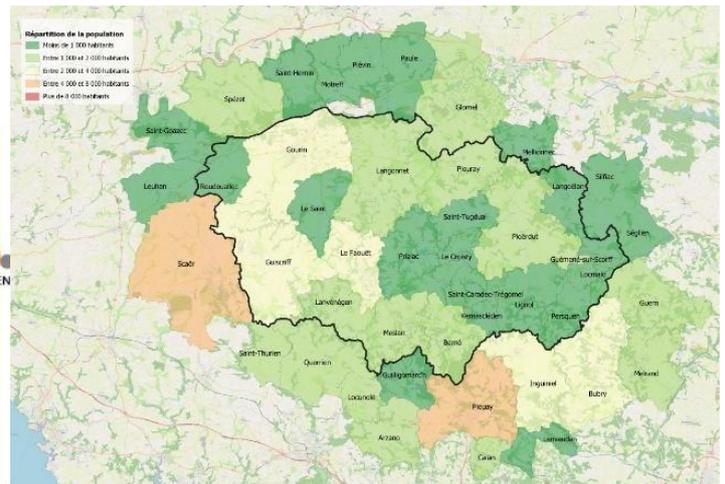


Figure 7 : Carte de la répartition de la population
Source : Tehop, 2023

a. Profil démographique et économique du territoire

Population et logement

La population est en légère baisse avec 24 787 habitants au 1^{er} janvier 2024 par rapport à 25 767 habitants (INSEE) en 2021. Le territoire est de typologie « rural dispersé » avec une densité de 32,5 habitants par km² (124,8 hab/Km² pour la région Bretagne). Les communes du sud ont tendance à se densifier du fait de l'influence de Lorient alors qu'on observe un déclin dans les communes plus au nord. Le profil de la population est vieillissant. Les plus de 60 ans représentent 40,6 % de la population (36,5 % en 2010). La tranche d'âge des 0 à 14 ans est passée de 15,4 % à 13,8 % et celle de 30 à 44 ans de 16,5 à 14,6 % depuis 2010².

En très grande majorité, l'habitat est constitué de maisons individuelles (72,6 % en 2021). Il n'y a que 6 % d'appartements sur le territoire. 80 % des habitants sont propriétaires de leur logement. Les proportions de logements vacants et de résidences secondaires sont respectivement 13,6 % et 13,8 % en 2021.

Les ¾ des ménages habitent leur résidence principale depuis plus de 5 ans. Les personnes vivant seules dans leur logement représente 40 % des ménages, 58 % des foyers sont composés d'au moins deux personnes et les couples avec enfants 20 %.

Économie et emploi

En 2021, les secteurs principaux d'activités sont l'administration (31,7 % des emplois), le commerce (27,2 %) et l'industrie (23,3 % des emplois). Les secteurs d'emplois de la sphère productive sont l'agriculture (11,1 % des emplois) et la construction (6,6 % des

² Données de l'INSEE pour Intercommunalité - CC Roi Morvan Communauté.

emplois). L'industrie et l'agriculture sont deux secteurs notablement surreprésentés par rapport aux moyennes régionales. L'élevage domine le secteur agricole.

La majorité des entreprises sont des entreprises individuelles ou des PME de petites tailles. Les employeurs de plus de 100 salariés sont au nombre de 8 comprenant usines agroalimentaires et services publics (hôpitaux, enseignement, collectivité).

34 % des actifs travaillent sur la commune de leur lieu de résidence en 2021 contre 41,4 % en 2010, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne en région Bretagne (32,2 % en 2021 contre 35,9 % en 2010). L'indicateur de concentration d'emploi est de 92 % en 2020 selon l'INSEE. Il s'agit du rapport entre le nombre d'emploi dans la zone sur le nombre d'actif résidant dans la zone ayant un emploi.

Le taux de pauvreté est de 17,7 %, ce qui est très supérieur à la moyenne de la région Bretagne (10,7 %). Le salaire net horaire moyen est de 12,5€ en 2021, 11,7€ pour les femmes et 13€ pour les hommes. Le taux de chômage est de 11,5 % contre 10,1 % pour la région Bretagne en 2021.

Environnement et patrimoine naturel

Le territoire est marqué par une bonne préservation de paysages bocager et une forte proportion de boisement (il représente 24,2 % du territoire contre 13 % en Bretagne³). La géologie complexe du territoire crée des formes de reliefs bien différenciées selon les secteurs. Le territoire est traversé par deux bassins versants principaux : celui de la Laïta à l'ouest et du Scorff à l'est. Les nombreuses sources et les cours d'eau qui en découlent prennent naissance dans des tourbières et des zones humides essentielles à la préservation de la biodiversité. L'ensemble de ces éléments font de Roi Morvan Communauté un territoire riche en continuités naturelles dont le maintien est essentiel.

Synthèse

- Une population qui reste stable avec des disparités d'attractivités entre les communes du sud et du nord
- Le vieillissement de la population marqué
- Le logement type : propriétaire de maison individuelle
- Des emplois principalement dans l'administration, le commerce devant la sphère productive. La part agricole et agroalimentaire est très présente.
- Des taux de pauvreté et de chômage plus élevés que la moyenne en Bretagne.
- Des boisements et des paysages bocagers essentiels à préserver.

³ Inventaire National Forestier 2005-2009 dans le SCoT 2017 p.20.

b. La gestion des déchets

Compétences exercées

RMCom exerce la compétence élimination des déchets ménagers depuis le 1^{er} janvier 2001 et met en œuvre son programme de réduction des déchets pour le compte des 21 communes membres.

La communauté de communes organise la collecte des OMR et de la CS des emballages, du verre et du papier. Pour l'exercice de la compétence traitement, RMCom adhère au SITCOM-MI pour le transport et le traitement des OMR et de la CS.

La collectivité exerce la compétence déchèteries rattachée à la compétence collecte. Elle gère les 3 déchèteries (Le Faouët, Gourin et Guémené sur Scorff) et les 3 éco-stations (Plouray, Le Croisty et Guisriff). Particuliers et professionnels y accèdent dans les mêmes conditions. Cependant, les professionnels sont redevables pour les dépôts de plus d'1 m³/matériau/jour de tout venant, gravats, végétaux ou déchets spéciaux (piles, accumulateurs et batteries, Déchets Diffus Spécifiques, huiles de vidange).

Les différentes collectes au sein du SPGD

Année 2025	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Papiers	Verre	Déchèteries
Type de collecte	Collecte en points de regroupements très majoritaire Bacs individuels dans les zones agglomérées de Gourin, Roudouallec et une partie de Guémené/Scorff	Collecte en vrac en points de regroupements	Points d'apport volontaires	Points d'apport volontaires	Apport volontaire des usagers dans les déchèteries aux heures d'ouverture
Type de contenant	Bacs collectifs 660 l et bacs individuels 120 l à 240 l	Bacs collectifs 660 l, sac cabas pour transport du vrac	Borne de collecte 4 m ³	Borne de collecte 4m ³	Selon la nature des matériaux, majoritairement bennes ampliroll
Fréquence de collecte	Majoritairement C1, C2 au Faouët, C2 ou plus pour des gros producteurs	Collecte tous les 15 jours	Variable selon le taux de remplissage	Variable selon le taux de remplissage	Sur appel
Moyens de collecte	Benne à ordures ménagères arrières ou latérales, 1 à 3 agents par équipes	Benne à ordures ménagères, 2 agents par équipe	Camion grue, 1 chauffeur collecteur	Camion grue, 1 chauffeur collecteur	Porteurs pour bennes ampliroll ou autres véhicules avec chauffeur

Transfert	Prestataire du SITTOM-MI ou personnel CC	Prestataire du SITTOM-MI	Prestataire	Prestataire	Prestataire
Traitement	Vidage à Pontivy, incinération avec valorisation énergétique	Vidage à Plouédern, centre de tri	Vidage chez le repreneur pour recyclage à Naizin	Vidage au Faouët pour recyclage à l'usine verrière de Saint-Gobain	Exutoires dédiés selon les filières de traitement ou de recyclage.

Figure 8 : Récapitulatif de la gestion des déchets pour Roi Morvan Communauté
Source : Service Déchets RMCom

Financement du service

Le financement de l'exercice de la compétence déchets ménagers est obtenu par :

- La **TEOM**, à taux unique sur tout le territoire. En 2023, elle représentait 82 % des recettes de fonctionnement avec 3.2M€⁴ ;
- Les **soutiens des éco-organismes** pour les collectes séparatives de recyclables (CITEO, OCAD3E) et les produits de vente de matériaux recyclables collectés séparément (ferraille, cartons, emballages, ...). Ils représentent 14 % des recettes avec 0.6M€⁵ ;
- Des **recettes diverses** liées au fonctionnement (atténuation de charges, composteur, ...) pour 3 % des recettes avec 0.1M€⁶.

En 2023, les principales dépenses de services se répartissent de la manière suivante :

- **Les marchés de prestations** : exploitation, transport, traitement des déchèteries et éco-stations, collecte du verre et du papier (34 % des dépenses, 1.3M€) ;
- **La contribution au SITTOM-MI** : incinération des déchets résiduels et refus de tri, transport et tri des emballages légers (25 % des dépenses, 1M€) ;
- **La régie** : collecte et transfert des OMR, CS et transfert des emballages légers, service commun, communication, prévention, économie circulaire, prise en charge des mini-déchèteries, amortissement des matériels (41 % des dépenses, 1.6M€).

En 2023, la collectivité a délibéré pour la mise en place de la redevance spéciale et d'une limite de service pour les non ménages producteurs de déchets à partir de 2024.

Biodéchets

RMCom propose des composteurs individuels depuis 2005. 4419 composteurs ont été distribués soit environ 39 % des ménages.

⁴ Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023, p.42.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

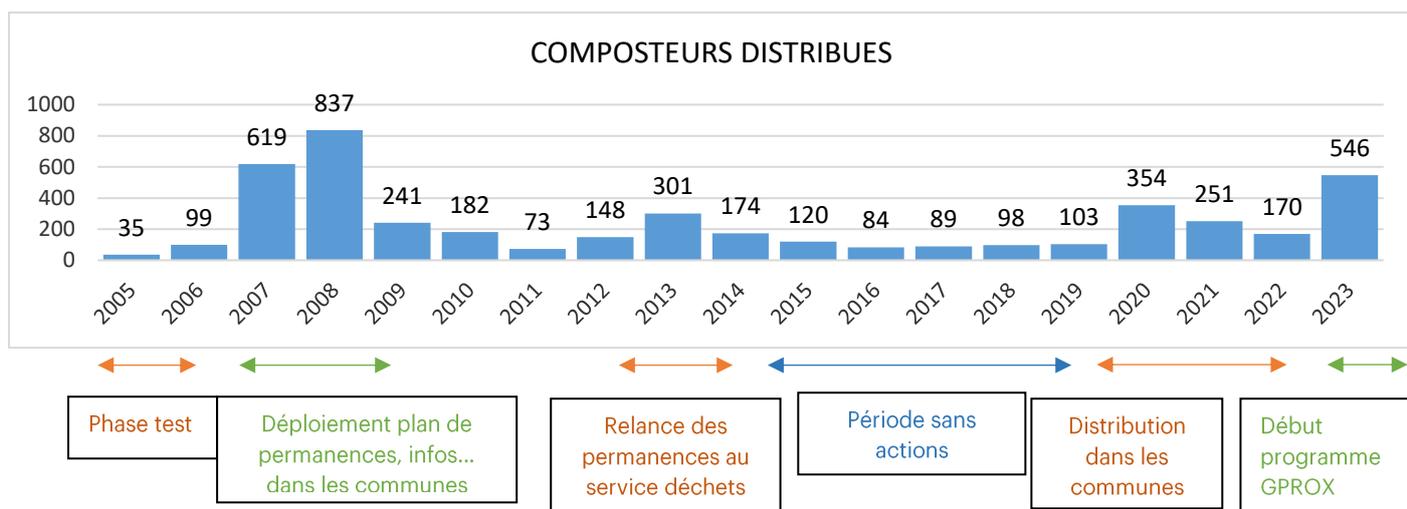


Figure 9 : Nombre de composteurs distribués entre 2005 et 2023
 Source : Rapport annuel Service déchets, RMCom

Une étude sur la gestion des biodéchets a été menée en 2022. Le choix a été celui de la gestion de proximité via le compostage individuel, partagé et en établissement, pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux. Ce programme vise à réduire les biodéchets de 17,6 kg/hab. en 2026 par rapport à 2021. Il est déployé de 2023 à 2026 avec un objectif de participation de 60 % des ménages via le compostage individuel et l'implantation de 27 sites de compostage partagé. Au premier janvier 2025, 39% de la population est équipée d'un composteur de la collectivité. Au total, 40% des usagers ont une solution de tri de leurs biodéchets connue.

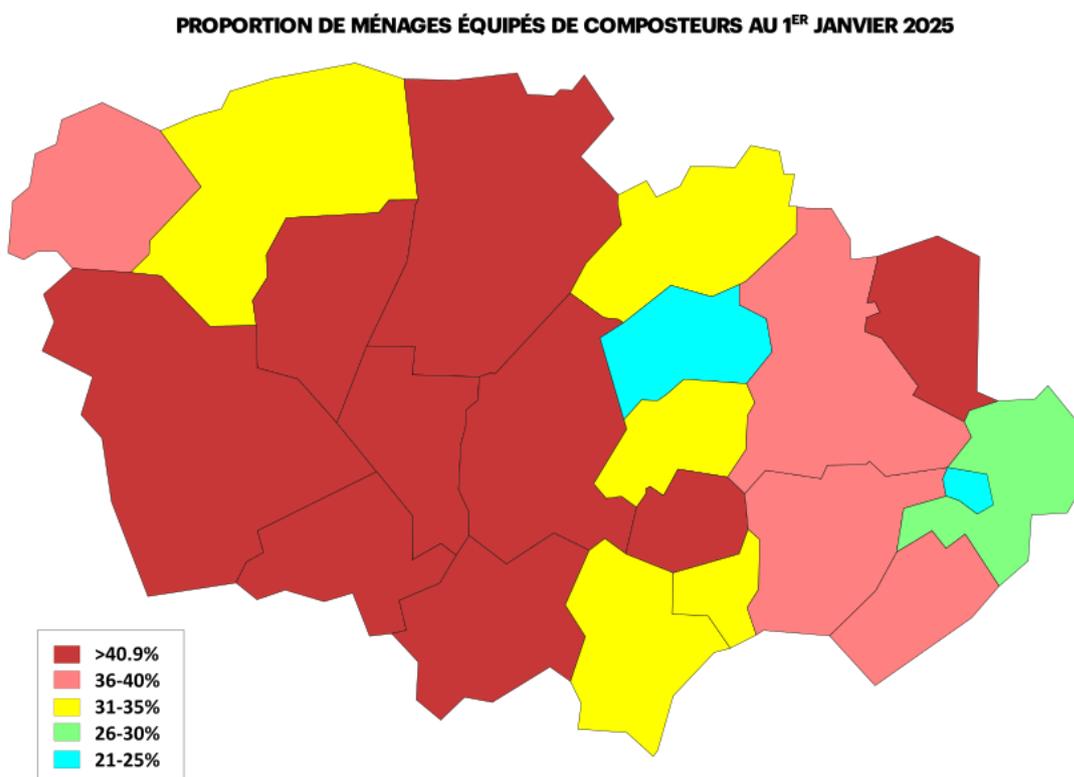


Figure 10 : Proportion de ménages équipés de composteurs au 1^{er} janvier 2025

Réemploi

RÉCUP'R est une ressourcerie généraliste. L'équipement sert de support à un dispositif d'insertion sous forme de chantier d'insertion. Il s'agit d'un service communautaire en régie. La ressourcerie existe depuis 2014 et est située au Fauët. Un caisson réemploi est installé dans chacune des 3 déchèteries principales.

PLPDMA 2017-2022

Au cours du premier PLPDMA, l'année 2020 a été marquée par le COVID qui a beaucoup perturbé la mise en œuvre des actions prévues. Le confinement et la situation sanitaire de manière générale n'ont permis que peu d'actions de terrain alors que le PLPDMA était très orienté sensibilisation de proximité des publics.

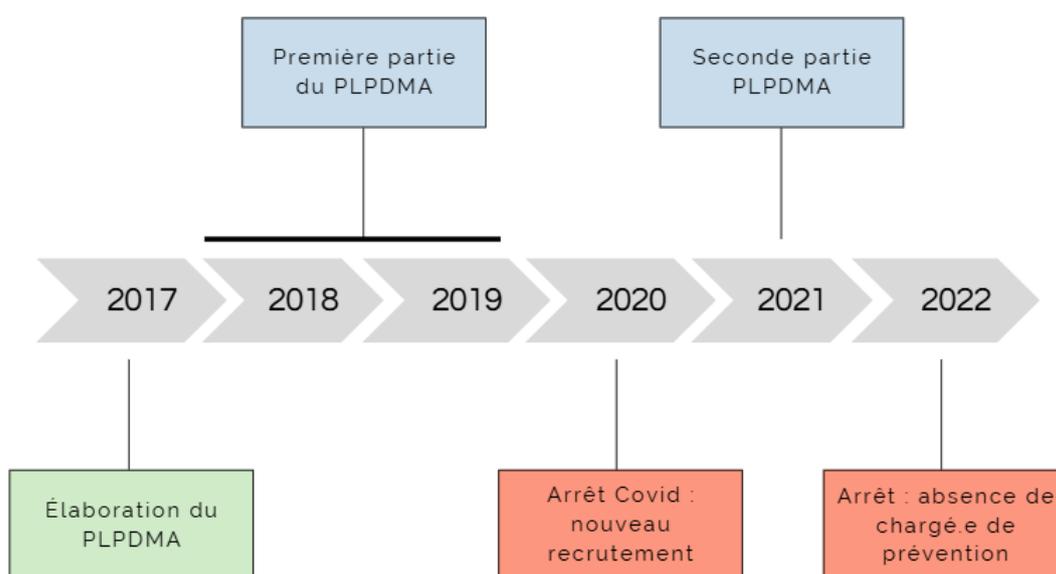


Figure 11 : Étapes de réalisation du 1^{er} PLPDMA
Source : Service déchets, RMCom

Au vu des résultats insuffisants des premiers bilans et suite au changement de chargée de mission prévention et tri des déchets, une révision du PLPDMA 2017-2022 a été validée en décembre 2020. Cette modification réorientait les actions vers des publics « opérationnels », les actions spécifiques à la jeunesse étant limitées à des projets d'école. Ce PLP révisé devait mettre l'accent sur le biodéchets, l'exemplarité des services publics et l'accompagnement de l'évènementiel. L'absence prolongée de la chargée de prévention en 2022 fait que le programme s'en est trouvé largement tronqué.

De 2021 à 2023 le programme TER est venu renforcer le dispositif et assurer une nouvelle dynamique notamment vers les non ménages, les biodéchets et le réemploi. Plusieurs actions de prévention se sont poursuivies en 2023 hors du cadre formel du PLPDMA comme par exemple les JNR et l'actualisation du Guide seconde vie.

Actions de prévention réalisées

Le graphique suivant présente les 5 thématiques qui ont été travaillées durant le PLP.

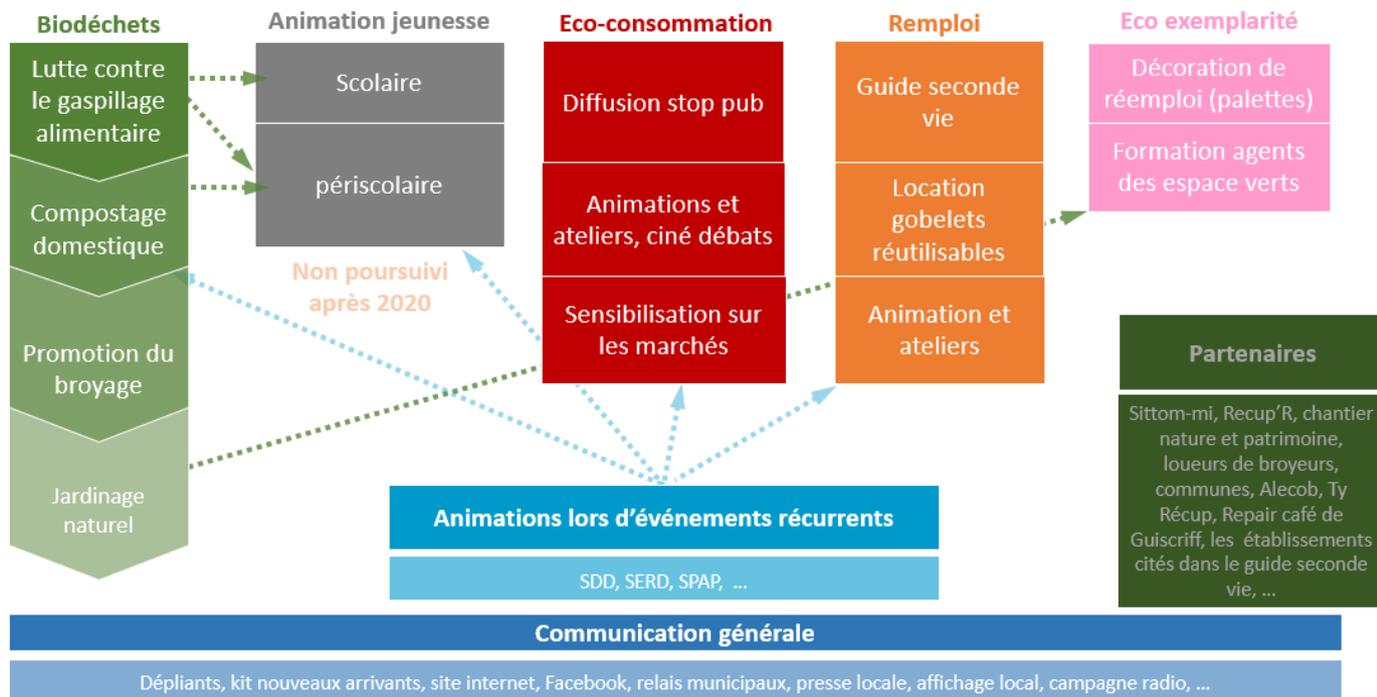


Figure 12 : Action de préventions réalisées dans le 1^{er} PLP

Source : Service déchets, RMCom

Actions non abouties ou modifiées

- **Fiche action 7 : Collecte des déchets amiantés.** Cette action ne relevant pas de la prévention est suspendue. Les déchets amiantés sont toujours une problématique.
- **Fiche action 8 : Collecte des pneumatiques.** Abandonnée en 2024, puisque la REP pneus permettra de déposer jusqu'à 8 pneus pour 0 auprès des garages.
- **Fiche action 10 : Ateliers de réparation et relooking.** La principale difficulté est de trouver des intervenants pour ces ateliers ; pallié par l'émergence de repair cafés.
- **Fiche action 12 : Information sur la responsabilité des professionnels.** Transférée dans les actions TER.
- **Fiche action 13 : Exemplarité des services publics.** L'objectif était de proposer un ensemble de solutions de réduction des déchets dans lequel chaque service peut piocher en fonction de ces principaux flux. Collaboration au cas par cas.

TER

Roi Morvan Communauté s'est engagé dans un dispositif contractuel TER de 2021 à 2023 avec le soutien de l'ADEME. 9 des 16 actions prévues ont été réalisées.



Figure 13 : Actions réalisées dans le cadre du TER
Service déchets, RMCCom

Plusieurs orientations engagées pendant ces 3 ans seront poursuivies dans le second PLPDMA comme la prise en considération des non-ménages et l'élargissement de la redevance spéciale comme outil d'incitation à la prévention au sein des entreprises et des établissements publics.

Bilan des actions

Les actions menées de manière récurrentes montrent l'importance d'une communication renouvelée pour les faire connaître (compostage, broyage, stop pub). À ce titre le kit nouveaux arrivants est un bon moyen d'information des populations qui s'installent sur le territoire.

Les constats précédents montrent l'importance des moyens humains pour la coordination et la continuité d'actions du PLPDMA.

Les liens noués avec différents acteurs du territoire et hors territoire dans le cadre du PLP et du TER sont à entretenir afin que de développer un réseau d'acteurs de la prévention en vue de créer une dynamique territoriale et un maillage d'initiatives.

Le PLPDMA visait une réduction des tonnages de déchets de 7% sur la période. L'augmentation est de 13% entre 2016 et 2023. L'impact des actions de réduction des déchets est difficile à quantifier. Les actions d'information et de sensibilisation sont à mener dans la durée et n'ont pas nécessairement de retombées immédiates en termes de réduction des tonnages. De plus s'agissant de prévention, l'économie de tonnage ne se voit de manière indirecte (baisse des ordures ménagères qui peut être multifactorielle) ou via des estimations de ratio à l'habitant dans le cas du compostage individuel.

Autres dispositifs s'articulant avec la gestion des déchets : le PCAET, le COT COB

Au sein du Pays COB RMCom participe au COT avec l'ADEME. Il s'agit d'un dispositif contractuel sur 4 ans (2023-2026) s'appuyant sur les référentiels du programme TETE qui concerne à la fois la transition énergétique et l'économie circulaire. Il est complémentaire du PCAET de la collectivité, approuvé en 2024. Le PLPDMA se trouve associé aux démarches mises en œuvre par la collectivité.

Collecte hors SPGD

Textiles : Les associations le Relais et la Croix Rouge ont installé des bornes de collecte des textiles, offrant un point de collecte dans la plupart des communes en vue de la valorisation de tous les textiles.

Autres collectes associatives et dons : Certaines associations organisent des collectes de journaux et ponctuellement des collectes de ferrailles.

c. Acteurs du territoire

Au travers des différents programmes menés par le service prévention, un réseau d'acteurs se construit : initiatives locales recensées dans le Guide seconde vie, loueurs dans le cadre de l'aide à la location de broyeurs, ESAT pour la location de gobelets, collèges avec la SERD, association de Repair cafés et de Disco Soup, Recup'R, service jeunesse, etc.

La politique partenariale autour de la prévention des déchets ménagers pourrait être largement étoffée et renseignée. La construction d'une cartographie à l'échelle de l'intercommunalité donnerait une bonne vision des partenaires susceptibles d'agir en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés. En parallèle, la mise en œuvre du second PLPDMA pourrait enrichir et maintenir ce réseau.

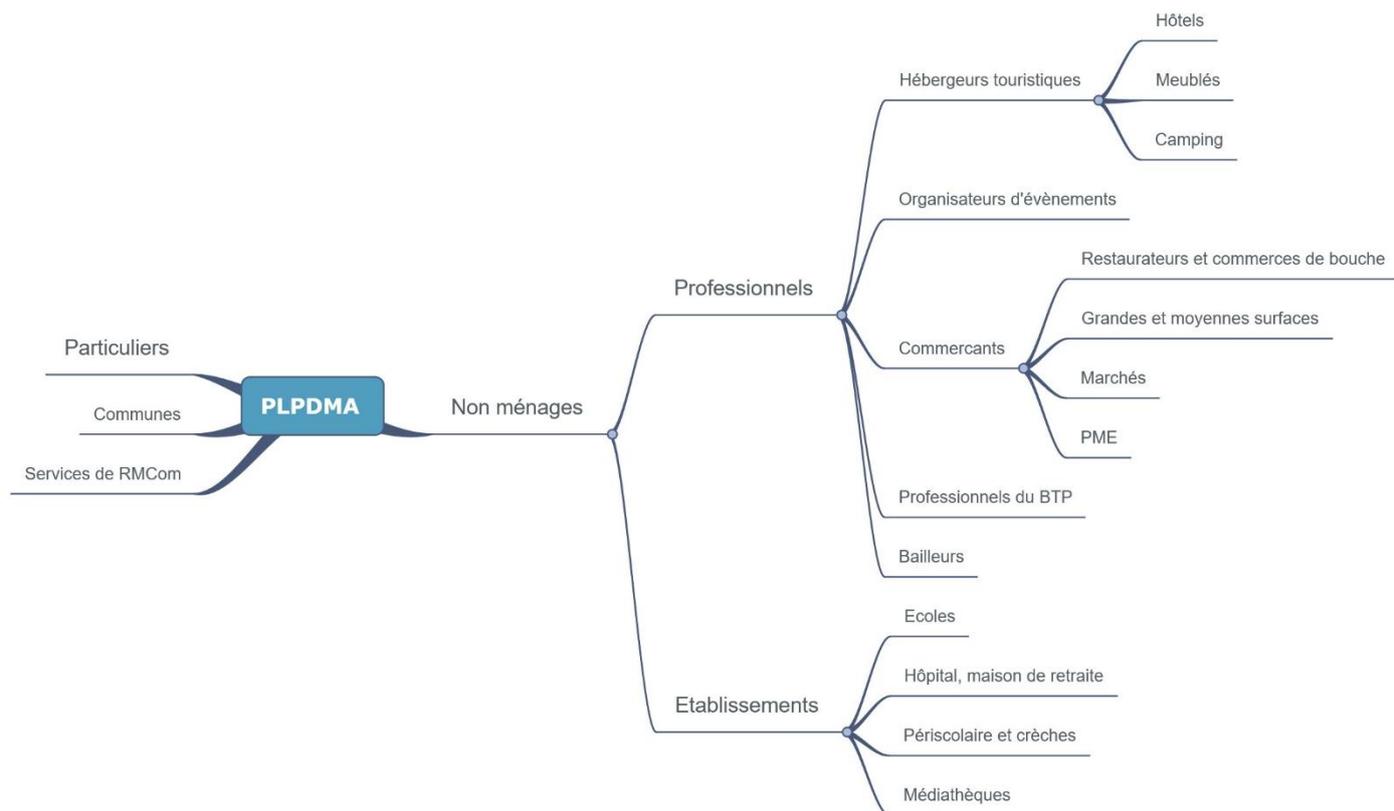


Figure 14 : Mind map des familles d'acteurs du territoire

Source : Service déchets ménagers

3. Évolution de la production des déchets

a. Evolution par rapport aux objectifs

En 2023, la production annuelle de déchets ménagers est de 674 kg/hab. INSEE SINOE ; ce qui représente une hausse de 23 % par rapport à 2010. L'objectif porté par le PLPDMA était d'atteindre 544,7 kg/hab. et de réduire de 7 % la proportion de déchets ménagers en 2022 par rapport à 2016.

- Les flux de **déchèterie** sont devenus les principaux apports de déchets qui représentent 351 kg/hab. en 2023 et sont en hausse de 51 % par rapport à 2010 ; Hors végétaux le ratio est de 268 kg/hab. L'objectif du PLPDMA était d'atteindre 186,6 kg/hab. ;
- Les **OMR** sont le second flux le plus important en tonnages collecté et sont en diminution de 5 % par rapport à 2010. Elles représentent 223 kg/hab. en 2023. Le PLPDMA visait 214 kg/hab. en 2022 ;
- Les **emballages** subissent la plus forte hausse (164 %) sur cette même période pour représenter 39 kg/hab. en 2023 alors que l'objectif du PLPDMA est de 14,8 kg/hab. ;

- Le papier quant à lui a diminué de 38 % passant de 20 à 12 kg/hab. entre 2010 et 2023.

		2010	2022	2023
Population INSEE SINOE		25 888	Objectif PLPDMA	25 075
Total déchets Ménagers	kg/hab.	549	544,7	674
	évo./2010	-	-0,27 %	23 %
	évo/2016	-	-7 %	13 %
OMR	kg/hab.	234	214,2	223
	évo/2010	-	-8,8 %	-5 %
Emballages	kg/hab.	15	14,8	39
	évo/2010	-	- 18 %	164 %
Papier	kg/hab.	20	14	12
	évo/2010	-	-30 %	-38 %
Verre	kg/hab.	49	50	49
	évo/2010	-	2 %	1 %
Déchets verts	kg/hab.	70	70,1	83
	évo/2010	-	1,2 %	19 %
Autres flux déchèterie	kg/hab.	163	186,6	268
	évo/2010	-	15,8 %	64 %

Figure 15 : Évolution des quantités par flux en Kg/habitant.e
Source : INSEE SINOE

Chaque flux ayant ses caractéristiques, il convient de s'attarder sur chacun d'eux pour bien comprendre les enjeux de gestion et de prévention des déchets qui y sont liées.

b. Détail des flux hors déchèterie : OMR et collecte de recyclables

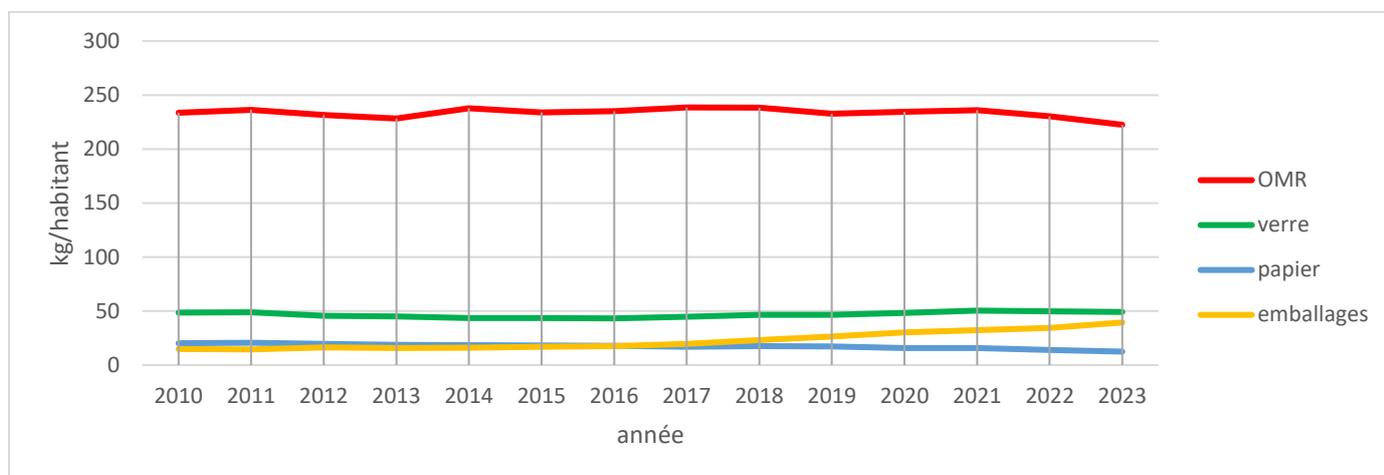


Figure 16 : Évolution flux de collecte hors déchèterie
Source : Service déchets, RMCom

- **OMR** : 223 kg/hab. INSEE SINOE. Les OMR sont en baisse de 5 % ce qui peut être un signe de l'impact des différentes mesures de prévention, notamment du compostage et du report d'une partie des tonnages de déchets vers la collecte des emballages recyclables.

Cependant le ratio de la collectivité reste très élevé, plus élevé que la moyenne bretonne (196 kg/hab.) ce qui peut être lié à un effet différé ou un abandon du compostage individuel, à la part importante des déchets d'entreprises collectées en mélange dans le service public ;

- **Emballages** : 39 kg/hab. INSEE SINOE. La quantité d'emballages produits par habitant.e augmente de manière régulière depuis 2017 avec la mise en place de l'extension des consignes de tri puis les modifications de conteneurisation de la collecte sélective vers plus de proximité. En termes de poids, cette augmentation est modeste, mais en termes de volume, elle est importante. En effet, les emballages sont, à volume égal, bien plus légers que les OMR. De plus, alors que les collectivités mettent en place des actions de prévention et que le vrac est en développement, CITEO prévoit une augmentation continue des emballages mis sur le marché pour les années à venir. Le gisement d'emballages encore présent dans les OMR, malgré de réels progrès, reste conséquent.

Cette évolution du tri doit toutefois être tempérée dans la mesure où le taux d'erreurs de tri dans la collecte entrante augmente également (10 kg/hab., 26% de refus en 2023).

En 2023, les catégories qui sont le plus souvent mal triées (erreur de tri bac jaune) sont :

- Papiers absorbants
- Textiles

- Emballages non vidés ou imbriqués
 - Masques
 - Textiles hygiéniques
 - Objets plastiques
 - Sac noirs (OMR)
 - Déchets compostables (pain, reste de repas, sopalin en grande quantité, etc.)
- **Papier** : 12 kg/hab. INSEE SINOE. Le papier est un flux en baisse continue. Du fait de la dématérialisation, la consommation de papier est en baisse, à Roi Morvan Communauté comme dans les autres collectivités. Le papier reste présent à un niveau stable dans les ordures ménagères. Notamment du fait que contrairement au verre, la consigne de tri du papier diffère d'un territoire à l'autre. Certaines collectivités comme Roi Morvan communauté ont des colonnes à papier pour collecter ce flux séparément, alors que bon nombre de collectivités le collectent avec les emballages. De plus, pour les non-ménages, le broyage du papier pour des motifs de confidentialité est une pratique courante, ce qui représente un frein au tri des papiers, car une fois broyé, celui-ci est plus difficile à insérer dans la colonne.

Le ratio emballages et papier constituant les recyclables sec de RMCom est un peu inférieur à la moyenne régionale (59 kg/hab. dans la région, 51 kg/hab. pour RMCom) ;

- **Verre** : 49 kg/hab. INSEE SINOE. Le verre est un flux stable. Le verre est le flux le mieux trié pour plusieurs raisons : d'une part, il a toujours été trié depuis que la consigne n'est plus en place. Il y a donc un caractère particulièrement historique au tri du verre. D'autre part, ce flux est trié de la même façon dans toutes les collectivités, ce qui en fait un flux facile à identifier pour l'utilisateur.

La part de verre encore présent dans les OMR ne varie pas significativement (8-9 kg/hab.) ;

- **Textile** : 3 kg/hab. INSEE SINOE (2020). La collecte du textile est intégralement assurée par le milieu associatif local (Croix Rouge et le Relais).

Le ratio de collecte est relativement stable (chute en 2020 mais cela est dû probablement dû à la fermeture des points de collecte et des magasins de vêtements en raison de l'épidémie de Covid-19).

c. Flux de déchetterie

Les déchèteries sont devenues le premier outil de collecte des déchets, plus de la moitié des déchets gérées par le service (8 762 tonnes en 2023), passent par le réseau des déchèteries communautaires. La déchetterie du Faouët est la plus fréquentée et a le tonnage le plus élevé.

Le ratio global de la collectivité (351 kg/hab.) pour les déchèteries est inférieur au ratio régional (387 kg/hab), ce qui est dû comparativement à un ratio bas sur les végétaux et en matière de gravats (mais sans valorisation).

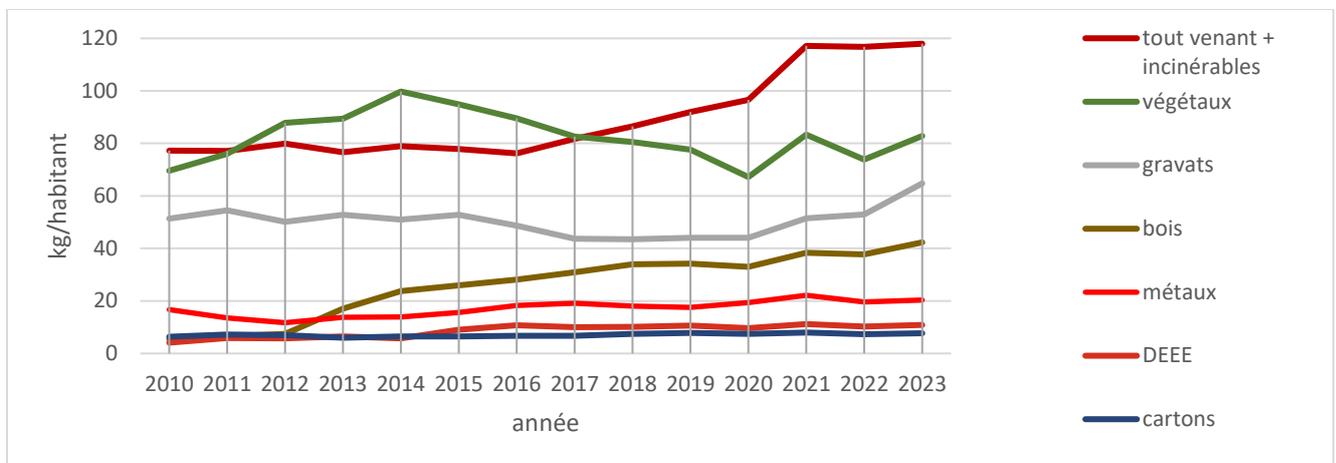


Figure 17 : Evolution des tonnages des principaux flux en déchèteries
Source : Service déchets, RMCom

L'évolution matériau par matériau est assez contrastée.

- **Végétaux** : 83 kg/hab. Insee SINOE. La baisse régulière de 2014 est enrayée après 2020. Une explication possible de la baisse est la pose de garde-corps qui a détourné une partie des professionnels, et rend moins pratique le dépôt des déchets verts. Cependant comme la baisse démarre plusieurs années avant la mise en place des garde-corps, il est possible que la population gère davantage leurs déchets verts en proximité (changement d'habitude, renouvellement de la population). Le rebond post COVID est peut-être lié à une nouvelle population qui a moins le temps de s'occuper du jardin.

Bien que le ratio progresse, il est largement inférieur à la médiane régionale (près de 150 kg/hab.). L'aide à la location de broyeur peut aussi expliquer une partie du détournement de ce flux.

- **Tout venant** : 118 kg/hab INSEE SINOE. Ce flux non valorisé a grandement augmenté (80kg/hab. en 2010). Sa limitation est prioritaire, tant en quantité, qu'en qualité (nocivité). Ce flux est en constante augmentation depuis 2016, donc bien avant la crise sanitaire qui a très largement amplifié la tendance (hypothèse de débarras post confinement puis de travaux liés à une mobilité d'une part de la population).

La configuration des déchèteries qui ne permet pas actuellement de pouvoir installer des flux valorisables supplémentaires impacte directement ce flux à la hausse. Par comparaison la moyenne régionale est de 68 kg/hab. de tout venant et le ratio tout venant de RMCom est presque le plus élevé de Bretagne. Pour tenter de contrecarrer cette tendance et en attendant de pouvoir installer le tri de flux supplémentaires à extraire du tout-venant, une clause de performance à la valorisation a été incluse dans le

marché, mais qui montre ses limites en l'absence de moyens de tri (équipements, organisation des flux, des modalités de dépôts, disponibilité en personnel, etc.).

En 2023, une caractérisation a été faite sur la benne tout venant dans la perspective de l'évolution du four de Pontivy. S'agissant d'un échantillon réduit, les valeurs ne sont qu'indicatives.

77 % du contenu de la benne échantillonnée aurait pu faire l'objet d'un tri séparé à destination d'une des REP qui se mettent en place (72,5 % à l'échelle du SITTOM-MI). De par la loi, elles doivent développer des solutions de réemploi en plus du recyclage.

Les 4 flux les plus présents dans le tout-venant sont par ordre d'importance :

CATÉGORIES	RMCom	SITTOM-MI	Minimum - Maximum
REP PMCB (déchets du bâtiment : plâtre, gravats, isolation, revêtement sol, gaine, huisserie...)	35,6 %	44,6 %	35,56 % - 61,54 %
REP DEA (déchets d'ameublement : armoire, chaise, coussin, table, literie, rideau, store, tapis ...)	21,8 %	9,3 %	1,11 % - 21,81 %
Combustible hors REP	10,4 %	12,8 %	10,44 % - 14,82 %
REP Textile	9,3 %	5,8 %	3,50 % - 9,25 %
Autres	22,9 %	27,5 %	

Figure 18: Flux principaux dans le tout-venant
Source : Modecom 2023, SITTOM-MI

Il est à souligner que RMCom n'a pas mis en place de benne « mobilier » en déchèterie par manque de place.

- **Bois A et B** : Depuis 2010, le bois A et B est séparé du tout-venant. Il s'agit d'objets en bois qui sont tout type de produits bois peu ou pas traités : mobiliers, cageots, palettes, charpentes, menuiseries pleines. Les bois trop traités ou les objets comportant une minorité de composants bois sont mis en tout venant.

Le ratio est de 42 kg/hab. sur Roi Morvan Communauté en 2023 pour un ratio de 38 kg/hab. (bois + mobilier) à l'échelle régionale ;

- **Cartons** : le carton en déchèterie (entre 7 et 8 kg/hab.) ne baisse pas malgré la modification de la collecte sélective pour laquelle avec les nouvelles modalités de collecte plus de cartons sont collectés (mais aussi plus de cartons sont mis sur le marché) ;
- **Réemploi** : en 2023, 63 tonnes d'objets ont été vendus par la recyclerie Récup'R, qui les a ainsi détournés de la déchèterie. Ce qui représente une forte progression, compte tenu de la fermeture partielle pendant les travaux.

Lors de l'étude matériauthèque de 2022-2023, près de 50 % des personnes interrogées se sont déclarées prêtes à déposer et reprendre des matériaux de réemploi en déchèterie. D'après cette enquête, sur le territoire, 9 % des matériaux apportés en déchèteries sont réutilisables (ce qui représente 15 tonnes de matériaux/an) et 19 % sont transformables (soit 49 tonnes de matériaux/an). Les principaux types de matériaux sont le bois (45 % des apports) et 10 % sont réutilisables. Le vol et le vandalisme ou les incivilités qui y sont associés sont cependant un gros frein au développement des zones de dons en déchèteries.

4. Gisements d'évitement prioritaires

Les principaux gisements d'évitement sont issus des données quantitatives d'évolution des tonnages et des caractérisations.

Il est important de pouvoir identifier les principaux producteurs de déchets afin de déployer des solutions adaptées à leur contexte (ménages, services et équipements publics, ERP, professionnels, événementiel, etc.).

a. Les ordures ménagères

Les résultats du MODECOM 2023 (analyse de la composition des OMR et tout-venant) réalisés par le SITTOM-MI sur la benne des ordures ménagères permettent d'avoir une vision de ce qui est produit (gisement) et de ce qui pourrait être détournés (évitement) des OMR⁷. La population considérée est la population DGF pour les ratios en kg/hab.

	RMC (%)	SITTOM-MI (%)	RMC - Ratio (kg/hab./an)	SITTOM-MI - Ratio (kg/hab./an)
TOTAL POTENTIEL VALORISATION MATIERE	46,19%	35,03%	91,7	57,4
TOTAL POTENTIEL VALORISATION ORGANIQUE	23,46%	30,87%	46,6	50,5
TOTAL POTENTIEL VALORISATION ENERGETIQUE	27,17%	28,16%	53,9	46,1
AUCUNE VALORISATION	3,18%	5,93%	6,3	9,7

Figure 19 : Principaux résultats du MODECOM 2023
Source : Modecom 2023, SITTOM-MI

Dans la composition des ordures ménagères seules 30 % ne possèdent pas de filières de valorisation matières ou organique. Le diagramme suivant indique les pistes d'évitement qu'un tri poussé de la poubelle d'ordures ménagères et des mesures de prévention permettrait d'atteindre.

⁷ Synthèse MODECOM 2023.

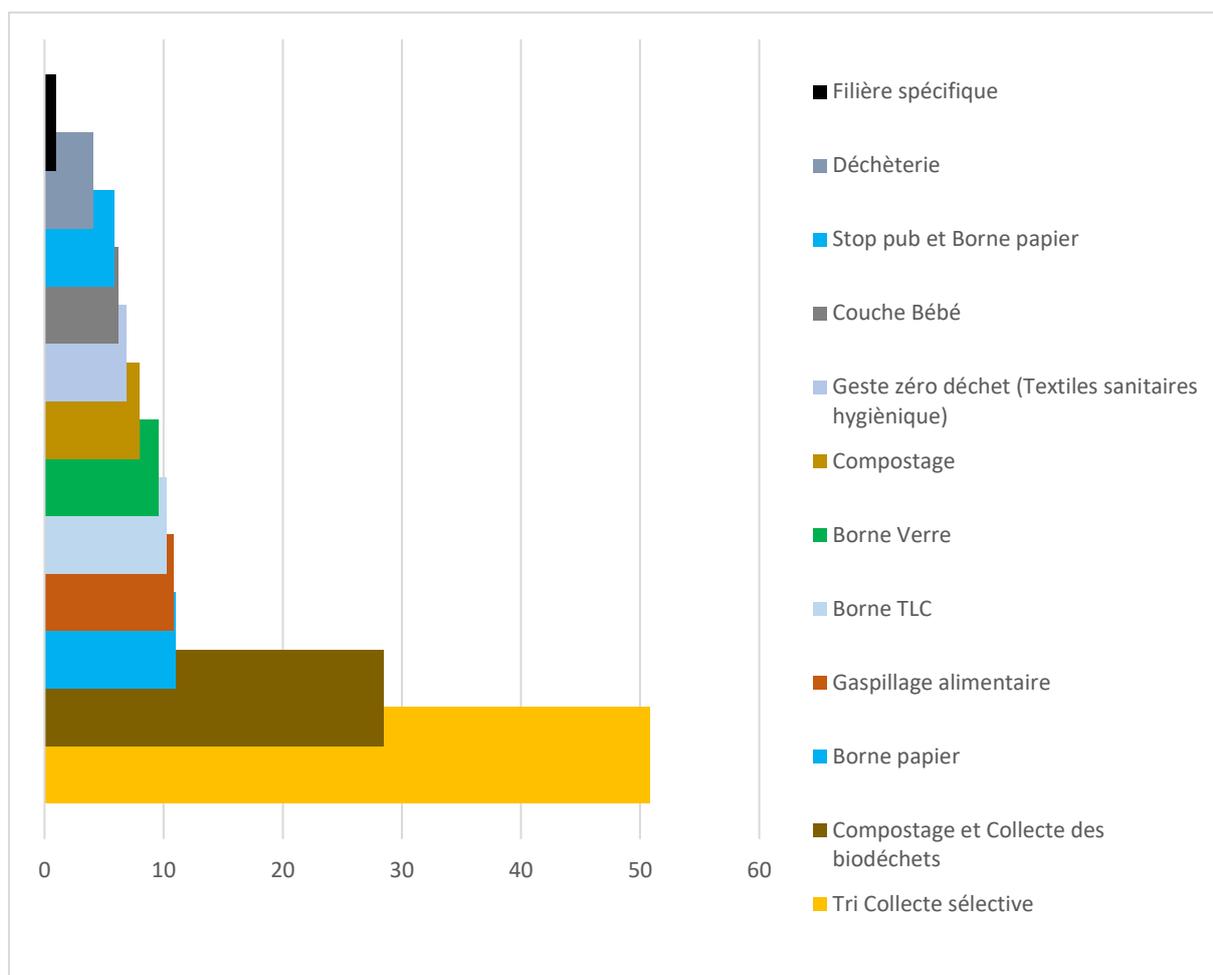


Figure 20 : Ratio des sources d'évitement OM (kg/hab./an)
Source : MODECOM 2023, SITCOM-MI

Les mesures de prévention sont le compostage des déchets de cuisine et de jardin, l'évitement du gaspillage alimentaire et des aliments non consommés encore emballés, le stop pub pour le papier. Les couches lavables et les lingettes cotons, les gestes zéro déchets et le choix du vrac sont d'autres mesures à mettre en place comme alternative au jetable.

Par ordre d'importance en poids, les principaux flux présents dans les OMR (10 kg/hab. et plus) sont les suivants associés aux actions d'évitement de ces déchets :

- **Biodéchets** : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **Cartons** : meilleur tri, utilisation d'emballages consignés ou réutilisables
- **Textiles sanitaires (hygiénique et couches)** : incitation pour l'utilisation de textiles sanitaires lavables
- **Textiles** : favoriser la réparation via le bonus réparation, orienter vers les bornes textiles et les filières de réemploi/recyclage et les structures de l'ESS qui utilisent les textiles ;
- **Verre** : favoriser la consigne (Bretagne territoire d'expérimentation en 2025), orienter vers la borne pour recyclage.

Au-delà des types de déchets, il est également possible d'agir sur les principaux producteurs de déchets. Notamment, via :

Réduction des déchets assimilés des professionnels : poursuivre la généralisation de la redevance spéciale comme facteur incitant à la prévention via du tri et des démarches d'économie circulaire (information sur les dispositifs et incitation à participation à des plateformes d'échange de ressources).

Événementiel : généraliser la prévention et le tri au sein des structure, favoriser les bonnes pratiques et les échanges d'expériences.

b. Flux de déchèterie

Les mesures viseront à maîtriser les flux évitables et à réorienter les flux entrants vers des filières REP ; permettant une part de réemploi en plus du recyclage, soit en amont de la déchèterie ou après collecte. Une bonne part des mesures envisageables ne peut se faire qu'en coordination avec le programme de rénovation / extension des déchèteries (2024-2030).

Principaux flux évitables

Par ordre d'importance, les principaux flux transitant en déchèteries (40 kg/hab. et plus) sont les suivants associés à des possibilités d'actions pour les éviter :

- **Tout venant** de déchèteries et éco-station : Modifier les flux gérés en éco-station (éviter ainsi le fourre-tout), réorganiser les déchèteries avec la mise en place de plusieurs REP de manière opérationnelles (benne plâtre, benne plastique dur). Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur le contrôle d'accès afin de gérer en priorité les flux du territoire et des ménages mais aussi de contraindre l'intrusion ;
- **Végétaux** : Inciter à la gestion de proximité : jardin zéro déchet, aide à la location de broyeurs, compostage, interdiction des flux gazon et feuilles mortes en déchèteries et/ou encadrement à l'interdiction des professionnels pour ce flux (ex : Baud Communauté)
- **Gravats** : Distinguer gravats réutilisables et gravats non valorisables, encadrement des apports des professionnels, les réorienter vers les structures REP du secteur en cours d'établissement ;
- **Bois** : pour le mobilier : orienter vers Récup'R et mettre en place une benne mobilier voir multiREP (mobilier, PMCB, Emballages pro) qui pourrait faire l'objet d'un sur tri.

Pistes d'évitement pour les autres flux

Les pistes d'actions pour réduire les autres flux de déchèteries pourraient être les suivantes :

- **Papier** : une solution devra être trouvée pour lever ce frein et améliorer le tri du papier. Dans le cas où des travaux d'agrandissement des déchèteries seraient

prévus, l'installation de bennes pour le papier pourraient être envisagées, ce qui viendrait résoudre le problème du tri du papier des non-ménages ;

- **Bois** : plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer la valorisation et réduire les quantités : mise en place de benne bois multiREP, séparation du bois A et zone de don, inciter les gros producteurs à développer l'échange de ressources ;
- **Cartons** : une piste d'amélioration pourrait être l'incitation des gros producteurs à développer des circuits d'échange et de reprise de ressources (plateforme locales ou régionales).

Mesures à mettre en place en amont du dépôt

Les mesures pour réduire l'ensemble des flux de déchèterie en amont sont les suivants :

- **Développer les démarches de réemploi** de type matériauthèque éphémère ou au sein de Récup'R, vente en pied de chantier de déconstruction sélective, bourse d'échange de matériaux et d'équipements, soutien aux Repair café généralistes ou spécialisés, promotion des entrepreneurs de la réparation et des bonus réparation, etc. ;
- **Favoriser les initiatives** de type Gratifiera, expérimenter les zones de don en déchèterie (ex : déchèterie de Scaër) séparées du local réemploi.

c. Analyse AFOM de RMCom

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, Roi Morvan Communauté a relevé un certain nombre d'atouts et de faiblesses associées aux spécificités des actions de prévention menées sur son territoire (présentés ci-dessous). Ces aspects sont à mettre en perspectives avec un certain nombre d'opportunités et de menaces externes. Les intégrer est essentiel afin de d'appliquer des stratégies de réduction.



Figure 21 : Stratégie AFOM de RMCom
Source : Service déchets, RMCom

Conclusion

Ce diagnostic des déchets produits permet de mieux comprendre les flux de déchets du territoire ainsi que les actions de prévention précédemment engagées. La deuxième partie de ce document présentera le processus d'élaboration du second plan de prévention ainsi que les actions envisagées pour la période 2023-2029.

5. Gouvernance du PLPDMA 2024-2029

La chargée de prévention est la personne référente dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PLPDMA au niveau de la collectivité. Le plan d'action est décidé avec la commission de consultation et d'élaboration et de suivi (CCES).

a. Constitution de la CCES

La CCES a été constituée en octobre 2023. Sa composition est définie par la collectivité. L'élu référent pour l'élaboration du programme est **M. Sébastien WACRENIER**, président de la commission gestion des déchets et maire de Meslan. La commission est essentiellement composée d'élus : 8 titulaires RMCom et 18 conseillers municipaux. Le SITCOM-MI, l'ADEME, la CMA du Morbihan et la CCI du Morbihan, l'ADESK et la Région Bretagne sont également membre.

Cette commission a une vocation consultative, elle donne les principales orientations pour définir le plan action et n'intervient pas dans la mise en œuvre du PLPDMA.

Une fois le projet validé, il est soumis à une consultation publique ; si à la suite de celle-ci le projet est modifié, il est de nouveau soumis à la CCES pour avis.

Une fois le programme adopté par la collectivité, il est transmis à l'ADEME et à la Préfecture afin d'être publié officiellement. Le PLPDMA peut ainsi être mis en œuvre sur une durée de 6 ans.

Un bilan est adressé tous les ans à la CCES pour qu'elle réévalue ce programme. Ces points d'étape permettent de vérifier l'atteinte des objectifs et d'ajuster le plan d'action en lien avec la chargée de prévention.

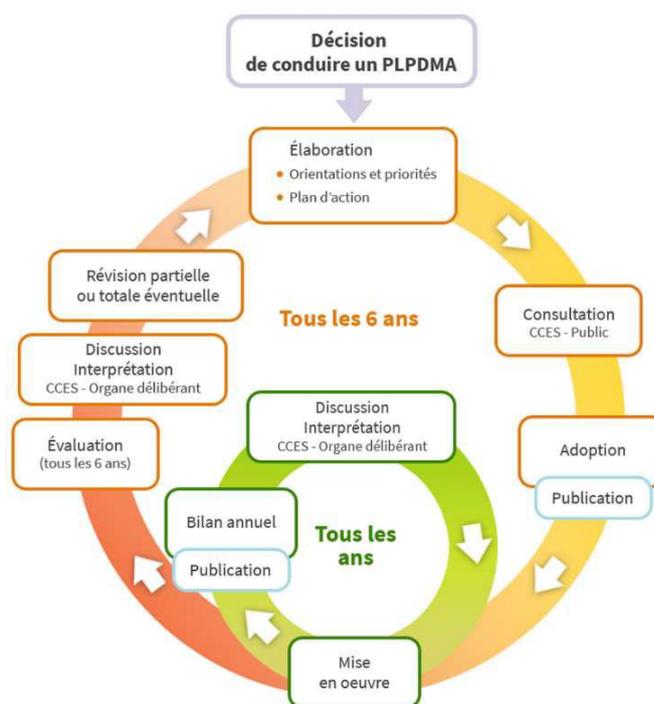


Figure 22 : Cycle d'élaboration et de suivi du PLPDMA
Source : ADEME

b. Etapes de travail

En juin 2023, les communes ont été rencontrées pour connaître leurs attentes vis-à-vis de la prévention des déchets. De septembre à décembre 2023, les services de RMCOM ont également été visités.

Suite à la constitution de la CCES, différents groupes de travail ont été organisés au cours de l'année 2024 :

- **9 janvier** : 1^{ère} CCES de concertation avec les élus pour définir les grands axes à investiguer pour le PLPDMA ;
- **27 février** : atelier avec les acteurs professionnels et les non-ménages sur l'éco-conception et la réduction des emballages ;
- **3 avril** : atelier avec les acteurs associatifs et les citoyens sur les thématiques de la réparation, du réemploi, de la mutualisation et des événements zéro déchets ;
- **6 mai** : 2^e CCES pour présenter les actions envisagées et sondage auprès de toute la commission avec réponse de cinq élus. Synthèse des retours pour établir une priorisation des actions ;
- **30 mai** : mise en consultation des actions retenues pour le PCAET et du COT. Elles découlent des actions priorisées dans le PLPDMA ;
- **Septembre – Octobre** : Rédaction du diagnostic et bilan du 1^{er} PLPDMA ;
- **Décembre – Février** : Élaboration des fiches actions

En 2025,

- **29 avril** : Avis de la CCES sur les fiches actions
- **19 juin** : Bureau communautaire pour présenter le plan et les fiches actions ;
- **26 juin** : Conseil communautaire pour présenter le plan et les fiches actions ;
- **Juillet – Août** : Consultation publique : mise en ligne sur le site internet, projet rendu disponible dans toutes les mairies et au siège de RMCom ;
- **Septembre** : Synthèse des avis reçus lors de la consultation ;
- **Septembre** : Adoption en conseil communautaire et mise à disposition du document final au siège et sur le site internet ;
- **Octobre** : Transmission du projet au préfet et à l'ADEME.

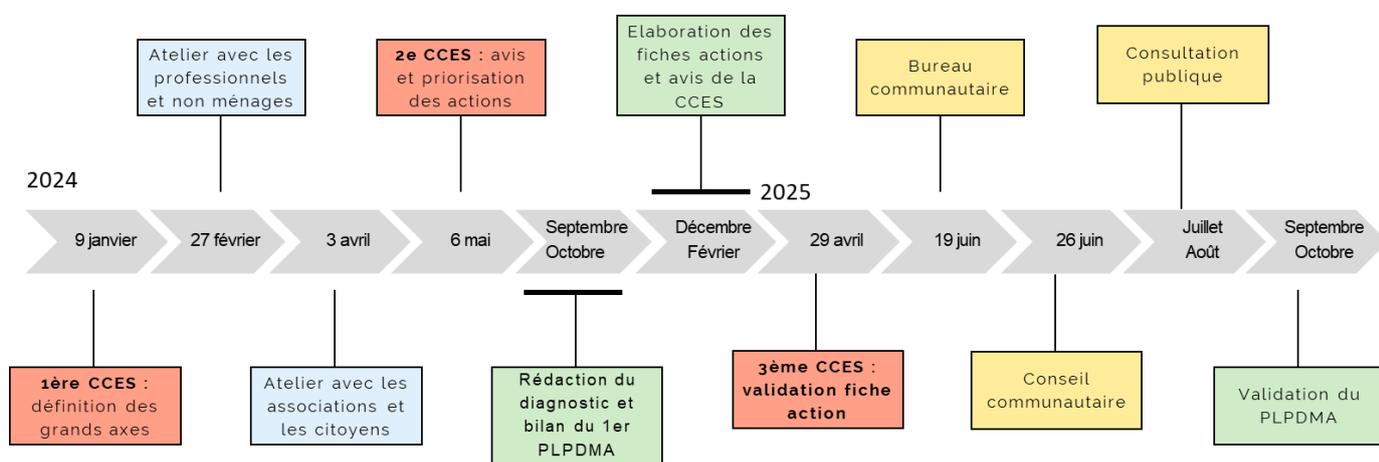


Figure 23 : Etapes de réalisation du second PLPDMA

Source : Service déchets, RMCom

6. PLPDMA 2024 -2029

a. Rappel des objectifs du dernier plan

Au vu de l'évolution des tonnages observés au cours du 1^{er} PLPDMA, l'objectif de réduire de 7 % (soit une réduction de 7 kg/hab./an) les déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020 n'a pas été atteint⁸. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi TEPV qui le fixe à 10 %.

b. Thématiques mises en avant

Suite aux consultations, des thématiques sont ressorties et classées en plusieurs axes de travail : biodéchets, réduire les emballages, favoriser la réparation, développer le réemploi, écologie industrielle et territoriale, événements et éco-exemplarité.

L'ensemble des actions de départ ont été classées selon trois niveaux de priorisation. Ainsi sur les 34 actions définies au départ :

- 19 sont retenues en priorité 1 ;
- 2 sont définies en priorité 2 ;
- 2 sont définies en priorité 3 ;
- 4 font parties des missions du poste de maître composteur (à redéfinir à partir d'avril 2027) ;
- 2 pourraient être redirigées vers un poste dédié à la Redevance spéciale ;
- 6 n'ont pas été retenues ou sont redirigées.

En annexe, le détail de l'ensemble des actions définies au départ intégrant celles qui ont été priorisées est disponible.

Moyens humains internes

Le programme de prévention est porté par un poste à temps plein de chargée de mission. Une priorisation des actions a été faite, car l'ensemble des actions (priorité 1, 2 et 3) ne sont pas réalisables dans 1 ETP.

Actions priorisées

Dans un premier temps, seules les 19 actions de la priorité 1 seront mises en œuvre pour se conformer aux moyens humains existants (1 poste de chargée de prévention à 80% et 1 poste de maître composteur jusqu'en 2027 et la possibilité d'encadrer des stagiaires).

⁸ Voir résultats dans la partie Production des déchets

n° d'action	Familles d'actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1,2	Axe 1 : Pilotage du PLPDMA	0,40	0,21	0,06	0,11	0,06	0,06
3, 4,5	Axe 2 : Tâches courantes prévention et tri	0,50	0,40	0,50	0,50	0,50	0,50
6, 7, 8, 9	Axe 3 : Biodéchets	0,10	0,15	0,15	0,25	0,30	0,30
10, 11, 12, 13, 14	Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le réemploi	0,22	0,26	0,10	0,06	0,05	0,06
15, 16,17	Axe 5 : Accompagner les non-ménages dans la réduction des déchets		0,10	0,50	0,45	0,30	0,30
18, 19	Axe 6 : Éco-exemplarité		0,10	0,15	0,15	0,15	0,15
ETP pour réaliser les actions de Priorité 1		1,22	1,22	1,46	1,52	1,36	1,37

Figure 24 : Programme d'action de priorité 1
Source : Service Déchets, RMCom

Ainsi les actions 15, 16 et 19 peuvent faire l'objet d'un stage et l'action 8 peut être externalisée permettant d'arriver à un total d'1 ETP pour le poste de chargée de prévention.

8	Axe 3 / Action 8 Externalisation ou stage : Sensibilisation gestion proximité déchets verts		0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
15	Axe 5 / Action 15 Stage : Développer la mutualisation entre communes		0,00	0,15	0,30	0,15	0,15
16	Axe 5 / Action 16 Stage ou externalisation : Accompagner les organisateurs d'évènement		0,10	0,30	0,10	0,10	0,10
19	Axe 6 / Action 19 Stage : Réaliser une charte évènements responsable de Roi Morvan communauté		0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
ETP pour réaliser les actions de Priorité 1 avec redirection d'action (stages ou externalisation)		1,22	1,02	0,91	1,02	1,01	1,02

Figure 25 : Actions pouvant faire l'objet d'un stage ou être externalisées
Source : Service Déchets RMCom

Actions écartées dans un premier temps

La réalisation des actions de priorité 2 et 3 nécessite des moyens humains supplémentaires (0,3 ETP). Elles ne seront donc pas prioritaires dans le cadre de ce PLPDMA.

Les actions de priorité 2 et 3 qui sont pour l'instant écartées sont les suivantes :

- **Action 2.1** : Animation territoriale à l'année sur la réparation pour 0.05 ETP par an (Axe 5 : Favoriser la réparation). L'idée serait de s'appuyer sur le réseau local des Repair cafés et les acteurs du Guide seconde vie pour réaliser cette action.
- **Action 2.2** : Réaliser une vente éphémère en pied de chantier : projet pôle jeunesse pour 0.15 ETP par an (Axe 6 : Développer le réemploi). L'objectif est de viser le réemploi des matériaux par une action ponctuelle, mais cette action nécessite une formation en interne ou l'accompagnement par un prestataire.
- **Action 3.1** : Accompagnement restauration collective pour 2 établissements par an pour 0.05 ETP par an (Axe 3 : Biodéchets) La lutte contre gaspillage alimentaire pourrait être ciblée avec les communes concernées et s'inscrire dans la démarche du GAB 56 et du service économique sur l'alimentation durable.
- **Action 3.2** : Mise en place de zone de dons pour 0.05 ETP par an (Axe 6 : Développer le réemploi). Le chantier d'insertion pourrait être mobilisé pour la construction des zones de dons. Les actions sont à cibler avec les communes concernées.

Nouvelles missions à créer

La création de nouvelles missions et la redirection d'autres au sein du service pourrait faire l'objet d'un nouveau poste. Elle concernerait :

- La gestion de la RS des non ménages pour 0,2 à 0,7 ETP par an ;
- Des missions de prévention auprès des non ménages (accompagnement établissements publics dans la LGA et Conseils pour réduction emballages dans le cadre RS, ainsi que la gestion des biodéchets et mise en relation avec le service Economique) 0,3-0,4 ETP ;
- La décharge de 0,2 ETP de la chargée de prévention

Nouvelles missions							
n° d'action	Familles d'actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Création : Gestion de la redevance spéciale des non ménages		0,2	0,2	0,7	0,7	0,5
	Redirection : Mission de prévention auprès des non ménages		0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
RS.1	Axe 3 / RS.1 Accompagnement établissements publics dans la LGA		0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
RS,2	Axe 5 / RS.2 Conseils pour réduction emballages dans le cadre RS		0,25	0,25	0,25	0,35	0,35
	Redirection : Missions de prévention		0,2	0,2	0,2	0	0
Total nouvelles missions			0,70	0,70	1,20	1,10	0,90

Figure 26 : Création de nouvelles missions

Source : Service Déchets RMCom

Moyens matériels

Plusieurs moyens matériels seront mobilisés dans la mise en œuvre du PLPDMA :

- Composteurs ;
- Kit de sensibilisation ;
- Signalétique et guide de la prévention ;

Éléments mis à disposition par le SITTOM-MI :

- Bus de sensibilisation ;
- Autocollants stop-pub ;
- Éco-cups ;
- Autres outils de communication.

c. Les objectifs de détournement du gisement déchet

Les objectifs de détournement du gisement déchets retenus dans ce deuxième plan sont dans la même dynamique que ceux du PNPDMA et du PRPDMA. Il est proposé de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour inciter à un changement de comportement vis-à-vis des déchets.

1) Diminuer le volume de déchets fermentescibles collectés dans les OMR

En 2023, la part des déchets fermentescibles dans les OMR représentent 17% sur le territoire. Par le tri à la source des biodéchets, on peut réduire de 37 kg/hab. (17% de la quantité d'OMR) le poids des OMR. Environ 60% de la population n'est pas encore couverte par une solution de tri à la source des biodéchets, il est proposé de fixer un **objectif de 12 kg/hab. de réduction de ces déchets fermentescibles au terme de ce plan en 2029 ce qui représente 300 tonnes détournées**. Ce chiffre se base sur la recommandation de Zéro Waste France de viser les 25 kg/habitant/an de biodéchets restants parmi les OMR en 2030.

2) Diminuer la quantité de déchets verts

L'objectif est de **réduire de 10% le tonnage de déchets verts collectés au terme de ce PLPDMA (200 tonnes évitées)**. Pour y arriver, une réglementation des apports des pelouses en déchetterie est à mettre en place ainsi que la poursuite des actions d'aide à la location de broyeur. En parallèle, une action de promotion des espaces verts gérée de manière différenciée pourrait se faire comme un concours jardinage au naturel (tonte différenciée).

3) Structurer la politique économie circulaire COT

Dans le cadre du COT, l'objectif est ici de définir un élu ainsi qu'un personnel technique référents sur les sujets d'économie circulaire afin de continuer la politique amorcée dans le programme TER. L'économie circulaire est une démarche appuyée par l'ADEME puisqu'elle fait partie intégrante du programme TETE.

4) Prévenir les refus de tri en informant régulièrement sur le tri et les moyens de réduire ces emballages jetables : accompagnement à la consigne ou réemploi d'emballages.

L'objectif est de **réduire de 5kg/hab. (100 tonnes) d'ici 2029 la part d'emballages dans les ordures ménagères**, notamment avec la mise en place de point de collecte spécifique pour les cartons et la mise en place d'emballages consignés par les acteurs du territoire. **De même, l'objectif est de diminuer de 5% les refus de tri à l'horizon 2029** dans les emballages par une sensibilisation multicanaux.

5) Sensibiliser aux bonnes pratiques pour amener à des habitudes de réemploi, de réparation et à la réduction des déchets

Réalisation d'actions de sensibilisation :

3 visites de centre de tri par an

2 gratiféria par an

1 journée réparation ou réemploi par an

2 animations en déchèterie ou éco-station par an

2 collectes événementielles pour réemploi par an dans le cadre des REP

7. Programme d'actions

Le programme d'action est composé de 18 actions réparties en 9 thématiques. La majorité des actions sont mises en œuvre sur l'ensemble de la durée du programme ; d'autres correspondent à des événements ponctuels.

a. Actions de prévention récurrentes

- **Kit nouveaux arrivants** : Un envoi de courrier une fois par mois pour sensibiliser les nouveaux arrivants à la prévention des déchets et aux consignes de tri du territoire. 172 kits nouveaux arrivants ont été envoyés en 2024 (200 en 2023) ;
- **Aide à la location de broyeur** : En 2024, cela a représenté 36 demandes d'aides à la location de broyeur validées (38 en 2023). L'aide pour la location de broyeur représente un montant de 2 050 € pour cette année ;
- **Mise à disposition de composteurs** : Les mises à disposition de composteurs se font tout au long de l'année au centre technique Déchets Ménagers. Pour 2024, la mise à disposition a représenté 437 composteurs (526 en 2023) ;
- **Guide seconde vie** : La mise à jour des contacts du guide seconde vie a permis la réalisation d'une nouvelle édition en 2024 ;
- **Location gobelet par l'ESAT Plouray** : 4 250 gobelets ont été loués en 2024 et 7 500 en 2023
- **Site internet et page Facebook RMCom** : Mise à jour régulière de la page Animation pour réduire ses déchets ainsi que la page Je Cherche Je donne sur le site et proposition de contenu sur le Facebook ;
- **JNR et SERD** : Coordination des actions à l'échelle de RMCom depuis 2 ans.

b. Fiches actions retenues comme prioritaires dans ce plan

n° d'action	Actions/ impacts associés
Axe 1 : Pilotage du PLPDMA	
1	Suivi du PLPDMA et compte rendu annuel
2	Gouvernance : structurer la politique ECI
Axe 2 : Tâches courantes prévention et tri	
3	Missions concernant la prévention et le tri
4	Communication prévention et tri
5	Animations grand public
Axe 3 : Biodéchets	
• Tri à la source des biodéchets	
6	Compostage (mise à disposition, formation, information tri biodéchets)
• Réduction des déchets verts	
7	Aide à la location de broyeur
8	Sensibilisation à la gestion de proximité des végétaux
9	Refuser les apports de tontes de pelouse et feuilles mortes en déchèterie
Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le réemploi	
10	Communiquer sur la réparation : Réédition du guide seconde vie tous les deux ans
• Développer le réemploi auprès des citoyens	
11	Animation d'ateliers de réemploi
12	Collecte téléphone portable avec France service
• Viser le réemploi des matériaux	
13	Faire partie du réseau d'échanges entre collectivité pour le réemploi des matériaux
14	Accompagner au réemploi de mobilier sur le chantier pôle jeunesse et petite enfance sur Guémené
Axe 5 : Accompagner les non-ménages dans la réduction des déchets	
15	Développer la mutualisation entre communes
16	Accompagner les organisateurs d'évènement à la réduction des déchets
17	Accompagner les professionnels : Sensibilisation des professionnels à l'utilisation de la consigne et du réemploi d'emballages
Axe 6 : Éco-exemplarité	
• Achats durables	
18	Structurer la politique d'achat responsable de Roi Morvan communauté
19	Réaliser une charte pour les événements responsables de Roi Morvan communauté

Figure 27 : Programme d'actions du PLPDMA
Source : Service Déchets, RMCom

Axe 1 : Pilotage du PLPDMA

1 Suivi du PLPDMA et compte rendu annuel

Publics ciblés

- CCES
- Grand public

Partenaires

- SITCOM-MI

Moyens humains

- 0,05 ETP par an : 11 jours par an
- 0,1 ETP pour la révision de mi-parcours : 23 jours

Moyens financiers

- Le coût du salaire

Descriptif de l'action

- Suivi annuel de l'avancée des actions réalisées dans le cadre du PLPDMA et évaluation de leurs retombées
- Ajustement du programme au besoin à mi-parcours
- Veille sur les programmes régional et national de prévention

Objectifs

- Faire un bilan annuel des actions menées dans le cadre du PLPDMA
- En informer la CCES et définir les ajustements nécessaires à une réorientation du PLPDMA
- Suivi des partenaires et maintien à jour du réseau d'acteurs

Enjeux

- État des lieux des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés
- Évaluation de leurs impacts sur la réduction des déchets et la sensibilisation des usagers

Mise en œuvre

- Rencontre annuelle avec la CCES
- Analyse des caractérisations et du MODECOM pour évaluer l'évolution des tonnages collectés et des erreurs de tri
- Réalisation d'un compte rendu annuel et perspectives d'ajustements pour l'année suivante

Points de vigilance

- Mise en avant des difficultés de mise en œuvre
- Réorientation des actions si nécessaire

Indicateurs de suivi

- % de réalisation des actions par rapport aux objectifs
- Impacts sur la réduction des déchets (kg/hab./an)

2

Gouvernance : Structurer la politique ECi

Publics ciblés

- RMCom
- Grand public

Partenaires

- Service planification énergétique de RMCom
- Pays COB

Moyens humains

- 0,01 ETP par an : 2 jours

Moyens techniques

- Plateforme TETE

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Budget économie circulaire Axe 4

Programme lié

- Contrat objectif territorial Pays COB

Descriptif de l'action

- Définir un référent élu et une personne technique pour l'économie circulaire. Déployer un budget propre à l'économie circulaire.

Objectifs

- Poursuivre les actions menées par le programme TER
- Être une collectivité engagée dans la démarche du COT avec le Pays COB
- Obtenir la labellisation territoires en transitions de 1^{er} niveau puis de 2^{ème} niveau
- Inscrire l'économie circulaire dans les actions de RMCom

Enjeux

- Mettre en œuvre et piloter la stratégie de prévention des déchets du PLPDMA en concordance avec les actions du plan d'action PCAET/COT
- Tenir à jour le référentiel ECi sur la plateforme TETE

Mise en œuvre

- Obtenir la validation de 1^{er} niveau en identifiant un élu référent et une personne technique
- Obtenir la validation de 2^{ème} niveau en réalisant 35% des actions portées par la collectivité sur le référentiel ECi
- Compléter le plan d'action PCAET/COT sur la plateforme de l'ADEME dédiée (TETE)
- Alimenter la page Je donne... Je cherche sur le site RMCom

Points de vigilance

- Avoir un budget dédié à l'économie circulaire financé par le COT
- Continuité après l'arrêt du COT fin 2026

Indicateurs de suivi

- Suivi de réalisation des objectifs

3 Missions concernant la prévention et le tri

Publics ciblés

- Grand public
- Agents RCom
- Municipalités

Partenaires

- SITCOM-MI
- Municipalités
- Service communication

Moyens humains

- 0,15 ETP par an : 35 jours par an

Moyens techniques

- Documentation pour les kits nouveaux arrivants
- Bilan des caractérisations

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Coûts postaux des kits nouveaux arrivants : 200€/an
- Impressions documents : 150€/an
- Impressions Mémotri : 1200€ tous les trois ans (3 500 exemplaires en Français, 800 en Anglais et 150 en Breton)

Descriptif de l'action

- Ensemble des actions courantes concernant la prévention et le tri (hors PLPDMA mais comptabilisé dans le temps de travail)

Objectifs

- Préparation et envoi des kits nouveaux arrivants tous les mois et diffusion de l'autocollant « STOP PUB »
- Gestion courante des sollicitations ponctuelles
- Suivi des caractérisations et courriers de sensibilisation auprès des usagers en cas d'erreurs de tri
- Sensibilisation des agents de ménages
- Diagnostics déchets auprès des non-ménages souhaitant réduire leur quantité de déchets
- Participer à des expérimentations du SITCOM-MI

Enjeux

- Sensibiliser les usagers et les agents, les accompagner dans leurs changements d'habitudes et leurs questionnements
- Veille et relais des initiatives mises en place sur RCom

Mise en œuvre

- Actions récurrentes : tous les mois pour les kits nouveaux arrivants et les caractérisations
- Bilan annuel avec suivi des personnes touchées, des gisements d'évitement et des retombées presse
- Ponctuel pour les diagnostics déchets auprès des professionnels

Points de vigilance

- Importance de la communication pour toucher un large panel de personnes
- S'appuyer sur le réseau d'acteurs pour diffuser l'information

Indicateurs de suivi

- Nombre de kits nouveaux arrivants envoyés par an
- Bilan des caractérisations et nombre de courriers d'erreurs de tri envoyés
- Compte rendu des rencontres avec les professionnels pour les diagnostics déchets

Axe 2 : Tâches courantes prévention et tri

4 Communication prévention et tri

Publics ciblés

- Grand public
- Scolaires
- Agents RMCom
- Municipalités

Partenaires

- SITCOM-MI
- Service communication de RMCom
- Service informatique
- Municipalités
- Bibliothèques
- Correspondants locaux

Moyens humains

- 0,1 ETP par an : 23 jours par an

Moyens techniques

- Coordonnées des correspondants locaux et des partenaires
- Canaux de diffusion numériques

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Le coût d'impression des supports de communication et affiches : 200€/an

Descriptif de l'action

- Initier à un changement de comportement en réalisant des actions de communication sur différentes thématiques liées au tri et à la prévention
- Réfléchir à des outils de communication adaptés en fonction des publics concernés

Objectifs

- Réaliser des actions de communication tout au long de l'année et pour des événements ponctuels
- Réalisation de contenu pour les bulletins municipaux (prévention, sensibilisation, diffusion d'événements, etc.)
- Mise à jour et évolutivité du site internet de RMCom
- Diffusion d'information sur les réseaux sociaux et via les sites internet des communes et nombreux canaux du service communication
- Rédaction de communiqués de presse
- Affichage papier dans les communes et les bibliothèques
- Communication sur le textile avec Refashion (12 posts par an, mise à jour du site internet) et les autres REP
- Diffusion du Quizz Tri (lors des formations compostage, de la distribution de bacs de tri, des événements, etc.)
- Communication générale sur les 7 piliers de l'économie circulaire
- Participation à des émissions de radio

Enjeux

- Mise en avant des actions réalisées au cours de l'année et des partenaires mobilisés
- Information et sensibilisation des usagers à un changement d'habitudes en faveur d'une réduction des déchets
- Invitation du grand public à des événements
- Communication sur la réparation, le réemploi et la consigne et plus généralement sur les thématiques associées à la prévention et au tri

Mise en œuvre

- S'appuyer du service communication et informatique pour la diffusion des communications tout au long de l'année et ponctuellement pour des événements spécifiques

- Communication compostage :
5500 €/an (soutien ADEME jusqu'à mi-2026)

- Réalisation d'affiches en soutien avec le service de communication

Points de vigilance

- Prendre le temps de rencontrer les acteurs locaux en amont pour pouvoir toucher le public concerné
- Difficulté d'évaluer les retombées des actions de communication sur les changements d'habitude
- Considérer l'importance du temps nécessaire pour faire de l'affichage dans les communes

Indicateurs de suivi

- Nombre de publications et d'interactions sur les réseaux sociaux
- Nombre d'articles de presse publiés (veille du service communication), de participations à des émissions de radio
- Nombre de vue et de partages sur les différentes pages du site internet
- Nombre de personnes présentes aux événements

Axe 2 : Tâches courantes prévention et tri

5 Animations grand public

Publics ciblés

- Grand public
- Agents RCom

Partenaires

- SITCOM-MI
- Recup'R
- Scolaires
- Municipalités
- Médiathèques
- Associations
- Repair café
- Conseiller numérique France Service
- Service communication, enfance jeunesse, informatique, espace de vie sociale

Moyens humains

- 0,25 ETP par an : 57 jours par an

Moyens techniques

- Prêt de kits de communication et matériel d'ateliers par le SITCOM-MI
- Camion « Labo zéro déchets » du SITCOM-MI
- Fiche Action n°3

Descriptif de l'action

- Proposer des animations tout au long de l'année sur des thématiques associées à la prévention, au tri des déchets et au compostage afin d'informer et d'accompagner le changement des habitudes du tri des usagers

Objectifs

- Réaliser des actions de prévention (atelier couches lavables, éponges en tissus, visites de centre de tri, etc.)
- Coordination annuelle de la SERD et de la JNR
- Participation au Digital Cleanup Day en lien avec le conseiller numérique ([lien Action 12](#))
- Propositions d'ateliers dans le cadre d'un projet de structure (scolaires, ALSH, EVS, conseil municipal des jeunes) : Ker Burger, Fresque des déchets adulte et junior, etc.

Enjeux

- Sensibilisation à la réduction des déchets
- Promotion des actions de réparation sur le territoire
- Sensibilisation à la collecte des déchets électroniques
- Apporter une vision plus festive et ludique à la prévention des déchets et du tri

Mise en œuvre

- Organisation des animations tout au long de l'année
- Réalisation de bilan et veille presse via le service communication
- S'appuyer sur le service jeunesse, l'espace de vie sociale et Recup R' pour coordonner des animations
- Créer des synergies entre les associations locales pour les rendre autonomes

Points de vigilance

- Travailler en amont avec les communes et les partenaires
- Garder à jour une liste de contacts pour faciliter le renouvellement des événements chaque année
- Relancer des ateliers de réparation tout au long de l'année pour développer un réseau sur plusieurs communes
- Communication sur les événements en lien avec la chargée de communication

- Financement de bus par le SIT TOM-MI pour les visites du centre de tri

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Budget pour les animations :
600€/an

Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements organisés et de partenaires mobilisés
- Nombre d'animations organisées et nombre de personnes touchées par atelier
- Retours des ateliers et des visites

Axe 3 : Biodéchets

6

Tri à la source des biodéchets : Mise à disposition de composteurs

Publics ciblés

- Habitants
- Non-ménages
- Communes
- Etablissements scolaires
- Différents services de RCom

Partenaires

- Maître composteur
- Communes
- Services techniques communaux

Moyens humains

- 1 ETP temps plein maître composteur + 0,05 ETP par an : 11 jours
- 0,25 ETP à partir d'avril 2027 (fin du poste de maître composteur) : 57 jours par an

Moyens techniques

- Composteurs
- Bioseaux
- Brasse compost
- Thermomètre
- Signalétique

Moyens financiers

- Le coût du salaire

Descriptif de l'action

- Mise à disposition de composteurs pour le public, les communes et les non-ménages et formation des usagers

Objectifs

- Proposer une solution de gestion de proximité des déchets alimentaires à tous les foyers de RCom et informer les non-ménages sur l'obligation de tri à la source des biodéchets

Enjeux

- Lever les réticences des usagers au sujet du compostage par de l'information et de la sensibilisation
- Maintien de l'action pour composter les biodéchets après avril 2027

Mise en œuvre

- Distribution de composteurs lors de mise à disposition dans les communes ou lors des permanences au centre technique
- Mise en place de site de compostage de proximité et réalisation du suivi auprès des établissements
- Réalisation de formations sur le compostage
- Sensibilisation et information des prochaines sessions de formation dans le kit nouveaux arrivants ou lors d'échanges téléphoniques
- Mise à jour de la base de données

Points de vigilance

- Proposer systématiquement de la documentation et de l'information lors de la distribution de composteurs
- Poursuite des actions menées par le maître composteur (fin du contrat 31 mars 2027)
- L'action de lutte contre le gaspillage alimentaire n'ayant pas été validée comme prioritaire, elle ne pourra être intégrée à cette action

Indicateurs de suivi

- Nombre de composteurs et de bioseaux distribués chaque année
- % de foyers ayant une solution de compostage sur RCom

- Achat de composteurs et de bioseaux (environ 650 composteurs et 650 bioseaux par an) : 36 000€/an
- Signalétique pour le compostage partagé : 4 200€/an (10 panneaux)
- Brasse compost (10) : 300€/an
- Thermomètre (10) : 150€/an

- Nombre de sites de compostages partagés installés sur l'année et nombre total depuis le début du programme
- Nombre de non-ménages ayant une solution de tri à la source
- Nombre de sessions de formation données et nombre de participants
- Estimation des tonnages de biodéchets compostés et des tonnages évités dans les OMR (en kg/hab./an)

Axe 3 : Biodéchets

7

Réduction des déchets verts : Aide à la location de broyeurs

Publics ciblés

- Grand public

Partenaires

- RMCom
- Loueurs
- Municipalités

Moyens humains

- 0,05 ETP par an : 11 jours par an
- Service comptabilité

Moyens techniques

- Carte des prestataires (loueurs de matériels, paysagistes)

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Fonctionnement : aide de 60€ par usager par an. Budget pour 50 locations par an jusqu'en 2026 : 2 500€; pour 60 locations par an à partir de 2027 : 3 600€
- Communication : 200 €

Descriptif de l'action

- Programme d'aide de la communauté de commune pour inciter les usagers à broyer leurs végétaux et éviter qu'ils soient envoyés en déchèterie

Objectifs

- Réduire les déchets verts
- Valorisation des végétaux sur place

Enjeux

- Éviter une partie des déchets verts envoyés en déchèterie
- Sensibilisation à l'importance de gérer ses déchets verts à l'échelle du jardin individuel

Mise en œuvre

- Sensibilisation et information dans le kit nouveaux arrivants, lors d'animations et permanence et dans la communication générale
- Actions de communication sur l'intérêt du paillage et du broyat dans un jardin individuel (désherbage, arrosage, beauté)
- Remboursement partiel de la location de broyeur sur présentation de facture et d'un dossier complet. L'utilisateur avance les frais et a le choix du prestataire de broyeur parmi ceux conventionnés.

Points de vigilance

- Communication sur le dispositif
- Augmenter le plafond du nombre d'aides
-

Indicateurs de suivi

- Nombre d'aides à la location de broyeurs financées par année (50 par an jusqu'en 2025 puis 60 par an dès 2026)
- Tonnage de déchets verts évités (kg/hab./an)
- Valorisation du questionnaire

Publics ciblés

- Habitants
- Établissements scolaires

Partenaires

- Agents d'entretien communaux
- Chantiers nature et patrimoine
- Paysagistes
- Municipalités
- Associations

Moyens humains

- 0,05 ETP par an : 11 jours par an
- Possibilité d'externaliser pour l'animation d'ateliers

Moyens techniques

- Achat ou location matériel pour atelier : 500€

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Prestation externe pour l'animation d'ateliers 2500€/an

Descriptif de l'action

- Revalorisation de l'importance de gérer ses végétaux à l'échelle du jardin pour éviter qu'ils ne soient envoyés en déchèterie

Objectifs

- Organisation d'un atelier par an pour le grand public et les services municipaux afin de les sensibiliser à l'importance d'utiliser ses végétaux au jardin
- Plus largement parler du jardin au naturel (ex : cycle des ressources)

Enjeux

- Réduire la partie des déchets verts envoyés en déchèterie (interdire les pelouses en déchèterie)
- Modification durable des comportements des usagers
- Communiquer sur l'éco-exemplarité de RMCom par la formation des services municipaux pour l'entretien des espaces verts

Mise en œuvre

- Mise en place d'ateliers par an ou externalisation par un prestataire
- Organisation de conférences / débats
- Sensibilisation et information dans le Kit nouveaux arrivants et action de communication (cf. fiche 3)

Points de vigilance

- Répondre aux craintes des usagers
- Possibilité de prestation pour l'animation d'ateliers

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants aux ateliers (objectif d'un atelier par an)
- Récurrence des ateliers et diversité des thématiques abordées
- Nombre de partenaires mobilisés

Axe 3 : Biodéchets

9

Refuser les apports de tonte de pelouse et feuilles mortes en déchèterie

Publics ciblés

- Habitants
- Professionnels
- Communes

Partenaires

- Agents de déchèterie
- Service com
- Municipalités

Moyens humains

- 0,05 ETP : 11 jours/an
- Renfort en personnel de déchèterie (3 mois la 1^{ère} année)

Moyens techniques

- Support communication (brochure synthétique, Jardin Malin, spot, panneau)

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Communication : 3000 €/an
- 17000 € pour le renfort en déchèterie et éco-station

Descriptif de l'action

- Refuser les apports de tonte et feuilles mortes en déchèterie
- Accompagner l'arrêt de l'apport des tontes et feuilles mortes en déchèteries (particuliers et professionnels)

Objectifs

- Réduire les tonnages collectés de déchets verts pour maintenir les coûts et éviter du transport d'eau
- Permettre la valorisation des tontes et feuilles mortes sur site

Enjeux

- Environnemental : importance de valoriser sur place les tontes pour lutter contre réchauffement climatique
- Economique : Moins de transports de déchets
- Changement comportement : incitation à faire de la gestion de proximité des déchets verts

Mise en œuvre

- Sensibilisation en déchèterie avant la mise en place des usagers et des agents de déchèterie (3 mois de tolérance), panneaux d'information et communication multi-support
- Communication sur les solutions de gestion des déchets verts au jardin
- Proposer des ateliers de gestion de proximité des déchets verts
- Concours de tonte différenciée

Points de vigilance

- Répondre aux craintes des usagers
- Eviter les dépôts sauvages et le brûlage des déchets verts

Indicateurs de suivi

- Tonnage de déchets verts collectés

- Nombre de participants au concours et ateliers

Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le

10

Réédition du Guide seconde vie

Publics ciblés

- Habitants
- Associations
- Municipalités

Partenaires

- Entreprises et associations présentes dans le guide
- Municipalités
- Service Économique

Moyens humains

- 0,04 ETP 1 an sur 2 : 9 jours

Moyens techniques

- Appel à un graphiste

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Budget impression : 500€ pour 500 exemplaires
- Budget graphiste : 500€ pour la conception

Descriptif de l'action

- Document qui recense les initiatives locales de réparation, occasion, location, réemploi et qui est mis à jour tous les deux ans

Objectifs

- Diffuser le Guide comme support pour communiquer sur le réemploi ou la réparation
- Promouvoir les entreprises locales

Enjeux

- Communiquer et diffuser les bonnes pratiques du territoire
- Créer des synergies et une mise en réseau
- Connaître les acteurs de la seconde vie sur le territoire

Mise en œuvre

- Le Guide est mis à jour tous les deux ans puis réimprimé et déposé en ligne sur le site internet
- Travail de correction fin 2025, 2027 et 2029 pour des impressions en début d'années suivantes
- Distribution lors d'évènements, dans le kit nouveaux arrivants et en mairies
- Distribution aux entreprises référencées dans le Guide

Points de vigilance

- Veille continue du recensement des acteurs
- S'appuyer de la mise à jour du Guide pour faire un travail de recensement des acteurs locaux du territoire et des partenaires
- Travail conjoint avec le service économique pour une mise à jour des entreprises
- Créer une cartographie des acteurs pour connaître les parties du territoire moins bien représentées

Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre de Guides distribués
- Évolution du nombre de partenaires mobilisés et d'acteurs présents dans le Guide

Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le

11 Développer le réemploi auprès des citoyens : Animation d'ateliers de réemploi

Publics ciblés

- Grand public
- Usagers de Récup'R et des déchèteries

Partenaires

- Récup'R, chantier nature et patrimoine
- Réseau des Repair Café et Repar'Acteurs
- Service Jeunesse
- Espace de vie sociale
- Responsable communication

Moyens humains

- 0,03 ETP 1 an sur 2 : 7 jours

Moyens techniques

- Matériel pour la mise en place d'ateliers
- Locaux de Recup'R et des Repair Cafés
- Imaginer un espace multifonction dans les déchèteries

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Budget pour le matériel des ateliers : 1000 €

Descriptif de l'action

- Ateliers sur le réemploi d'objets et de matériaux

Objectifs

- Sensibiliser les usagers au réemploi des matériaux et à l'importance de trier ses objets pour qu'ils puissent être réutilisés
- Promouvoir et valoriser les activités et les acteurs du réemploi comme les Repair Cafés
- Inciter à réutiliser ou donner plutôt que jeter

Enjeux

- Réduire la quantité d'objets et de matériaux qui sont envoyés en déchetterie et qui pourraient être réutilisés ou valorisés
- Donner une seconde vie aux matériaux et objets (pilier de l'économie circulaire) : Gratiféria EVS
- Communiquer sur l'éco-exemplarité de RMCom

Mise en œuvre

- Communication autour des ateliers et mobilisation des acteurs tous les ans lors de la JNR
- Réalisation d'un atelier tous les deux ans en lien avec Récup'R

Points de vigilance

- Demande forte autour du réemploi de matériaux avec la création d'une matériauthèque qui est mise en arrêt pour le moment (local et gouvernance à trouver)
- Difficulté de mesurer l'impact d'une communication

Indicateurs de suivi

- Nombre de communications diffusées
- Nombre d'ateliers organisés et de participants
- Quantité d'objets détournés de l'enfouissement (Kg/hab./an)
- Retours des participants sur leur sensibilisation au réemploi via des questionnaires

Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le

12 Collecte et réemploi de téléphones avec France Service

Publics ciblés

- Grand public
- Agents

Partenaires

- Conseiller numérique
- Ecosystem
- Chargée de communication
- Communes

Moyens humains

- 0,01 ETP par an : 2 jours par an
- 0.05 ETP par conseiller France Service : 11 jours/an

Moyens techniques

- Commande de boîtes de collectes
- Balance pour la pesée avant de renvoyer la boîte

Moyens financiers

- Le coût du salaire

Descriptif de l'action

- Mise en place de points de collectes pour les téléphones dans les espaces France Services, les établissements et les mairies intéressées

Objectifs

- Installation de plusieurs boîtes de collectes de téléphones afin de permettre leur recyclage ou reconditionnement
- Participation au Digital Cleanup Day pour relancer la communication autour de cette initiative
- Sensibilisation à l'utilisation des données : sobriété numérique

Enjeux

- Communiquer autour du réemploi et recyclage des téléphones et de la protection des données
- Suivi de la quantité de téléphones envoyés pour être recyclés ou reconditionnés

Mise en œuvre

- Actions de communications (articles de presse, diffusion d'une affiche, posts Facebook)
- Organisation d'ateliers avec les écoles par le conseiller numérique pour sensibiliser à la collecte de téléphones et à la l'entretien de son matériel électrique
- Remontée des téléphones collectés auprès d'Ecosystem

Points de vigilance

- Horaires d'ouverture assez larges des points de collecte
- Communication tout au long de l'année pour élargir le nombre de personnes informées de cette initiative
- Créer des relais dans les communes n'ayant pas de boîtes de collectes

Indicateurs de suivi

- Nombre de boîtes de téléphones installées
- Nombre de téléphones renvoyés avec le poids collecté

Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le réemploi

13

Viser le réemploi des matériaux : Faire partie du réseau d'échanges entre collectivité pour le réemploi de matériaux

Publics ciblés

- Collectivités
- Acteurs du réemploi du territoire

Partenaires

- Responsable technique
- Réseau de réemploi Bretagne-Sud
- Professionnels : Batylab
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire

Moyens humains

- 0,01 ETP par an : 2 jours

Moyens techniques

- Véhicule

Moyens financiers

- Le coût du salaire

Descriptif de l'action

- Réflexions pour intégrer le réemploi des matériaux dans les projets de construction ou de reconstruction
- Redistribution des matériaux en surplus non utilisés lors du chantier

Objectifs

- Partage de pratiques, de contacts et d'expériences sur le réemploi de matériaux
- Recenser les différents concepteurs et les gisements de déconstruction ou de réemploi
- Réduire les déchets produits en favorisant une déconstruction ciblée et une redistribution dès les premières phases du projet

Enjeux

- Développer l'utilisation de matériaux de seconde main et travail sur la coopération des acteurs
- Être en veille des différents projets pour intervenir dès les premières phases de chantiers
- Communiquer sur l'éco-exemplarité de RMCom

Mise en œuvre

- Rencontre trimestrielle avec différents acteurs du réemploi du territoire de Bretagne Sud
- Recensement des différents projets et mise en coopération des acteurs

Points de vigilance

- Identifier les contraintes des acteurs
- Intégrer les freins des instructeurs et des élus sur l'utilisation de matériaux de réemploi
- Développer un réseau pour accéder à des gisements
- Trouver des lieux de stockage des matériaux

Indicateurs de suivi

- Comptes rendus des réunions

Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le réemploi

14 Viser le réemploi des matériaux : Accompagner au réemploi de mobilier sur le chantier pôle jeunesse et petite enfance de Guémené

Publics ciblés

- Croix Rouge
- Recup'R
- Associations
- Communes

Partenaires

- Service jeunesse
- Services techniques
RCom

Moyens humains

- 0,1 ETP en 2024 et 2025 : 22 jours par an
- 0,05 ETP en 2026 : 11 jours

Moyens techniques

- Camion pour le déménagement du matériel

Moyens financiers

- Le coût du salaire

Descriptif de l'action

- Être présent avant les premières phases de reconstruction pour rediriger le mobilier et les matériels qui pourraient être réutilisés vers des organismes qui en auraient l'utilité
- Participer à la rédaction du marché pour l'achat de mobilier de réemploi

Objectifs

- Éviter que du mobilier et du matériel encore utilisable se retrouve sans recyclage ou réemploi

Enjeux

- Sollicitation du service finance et soutien avec RESECO
- Communiquer sur l'éco-exemplarité de RCom

Mise en œuvre

- Visites de chantier et recensement du mobilier qui pourrait être réemployé
- Évacuation du mobilier et du matériel avant janvier 2025, second chantier pour récupérer les menuiseries intérieures (si techniquement possible)
- Redistribution aux organismes qui ont montré leur intérêt
- Accompagner l'achat de mobilier de réemploi pour équiper la structure

Points de vigilance

- Avoir un lieu de stockage pour une utilisation ultérieure

Indicateurs de suivi

- Inventaire du mobilier et du matériel récupéré par chaque organisme
- Convention avec les repreneurs

Axe 5 : Accompagner les non-ménages

15

Développer la mutualisation entre les communes

Publics ciblés

- Communes

Partenaires

- Service Finance
- Service économie

Moyens humains

- 0,15 ETP par an : 35 jours
- Pourrait faire l'objet d'un stage ou d'une alternance

Moyens techniques

- Carte de localisation et de temporalisation des projets

Moyens financiers

- Le coût d'un stagiaire 6 mois : 4000€

Descriptif de l'action

- S'appuyer sur le réseau de la communauté de communes pour favoriser une mise en lien entre les communes

Objectifs

- Mettre en réseau les communes sur plusieurs aspects : prêt de matériel, distribution de matériaux et de mobilier lors de projets de déstockage, commande EPI

Enjeux

- Définir les rôles et les modalités de la démarche
- Connaître les besoins des communes et suivre leur évolution
- Créer une dynamique entre communes

Mise en œuvre

- Avoir un suivi des projets de construction ou de déconstruction, réaménagements prévus pour organiser des retraits et des échanges
- Recensement du matériel mutualisable fait par le service finance, marchés publics. Le document est déjà à disposition des communes. Nécessite de mettre en place une dynamique réseau

Points de vigilance

- Savoir si les communes s'entraident déjà entre elles et si elles sont prêtes à créer de nouvelles synergies
- Liste des demandes qui ressortent couramment

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets de mutualisation réussis
- Tonnes de matériaux détournés de l'enfouissement

Axe 5 : Accompagner les non-ménages

16

Accompagner les organisateurs d'évènements à la réduction des déchets

Descriptif de l'action

Publics ciblés

- Organisateurs d'évènements
- Grand public
- Fournisseurs

Partenaires

- SITCOM-MI
- ESAT St Yves
- Label d'éco-événements : Écofest
- Élus de RMCom
- Service tourisme et culture
- Le collectif des festivals
- Les cuisiniers solidaires
- Région Bretagne

Moyens humains

- 0,1 ETP par an : 23 jours
- Pourrait faire l'objet d'un stage ou prestation

Moyens techniques

- Support communication
- Véhicule pour sensibilisation
- MOOC Festivals en transition

- La tenue d'évènements génère un certain nombre de déchets qui ne sont pas toujours bien triés. L'accompagnement des organisateurs doit permettre de limiter leur impact et améliorer la qualité du tri.
- Accompagner les porteurs d'évènements dans une démarche de réduction des déchets et de manifestation durable (eau, énergie, mobilité...).

Objectifs

- Favoriser un meilleur tri des déchets lors de la tenue d'évènements
- Trouver des alternatives pour réduire les quantités de déchets
- Cibler 1-2 évènements chaque année pour les accompagner à la réduction des déchets (10 associations si stage)

Enjeux

- Sensibiliser les participants, les organisateurs et les bénévoles lors de la tenue d'évènements notamment les plus gros producteurs
- Informer sur les solutions possibles et les initiatives
- Développer une mise en réseau entre les organisateurs pour permettre un partage d'expériences et de matériels

Mise en œuvre

- Réaliser un diagnostic en amont de l'évènement pour évaluer les potentiels déchets induits
- Mettre à disposition de la documentation et des informations visant à limiter la création de déchets (gobelets et vaisselle réutilisables, gourdes et fontaines à eau, compostage, etc.)
- Mise à disposition de support de communication pour réduction/tri déchets
- Inciter les organisateurs d'évènements à suivre des engagements de réduction des déchets au choix parmi une liste prédéfinie
- Autonomiser l'organisation d'une rencontre par an entre les acteurs pour créer et maintenir un réseau

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Stage 6 mois :
4000€ ou
prestation externe

- Promotion location gobelets partenariat Sittom-mi, ESAT

Points de vigilance

- Changement de personnes ressources au sein des structures
- Lien avec les subventions obtenues de RMCom

Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements suivis
- Nombre de bacs par évènement/an
- Nombre d'actions de prévention menées
- Volume sur le nombre de visiteurs de la manifestation
- Nombre de gobelets loués

Axe 5 : Accompagner les non-ménages

17

Sensibilisation des professionnels à l'utilisation de la consigne et du réemploi d'emballages

Publics ciblés

- Entreprises professionnelles

Partenaires

- Entreprise d'écoemballages pour professionnels
- Filière de consigne (DISTRO)
- CITEO
- Entreprise de lavage
- ESAT de Plouray pour le lavage des de gobelets
- SITCOM-MI

Moyens humains

- 0,05 ETP par an : 11 jours
- 0,05 ETP par an chef de service : 11 jours

Moyens techniques

- Véhicule

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Relais de communication

Programme lié

- Redevance spéciale professionnels
- Programme REUSE CITEO

Descriptif de l'action

- Les professionnels utilisant des emballages doivent pouvoir trouver des solutions pour qu'ils soient réutilisés.
- Les textes réglementaires n'étant pas encore publiés pour la REP emballages professionnels, cette fiche action est amenée à évoluer

Objectifs

- Réemploi de 10% d'emballages en 2027 (Décret 8/04/2022)
- Réglementation européenne instaure une obligation d'utiliser au moins 40% d'emballages réemployables en 2030

Enjeux

- Réduire les déchets à la source par le développement de la consigne, favoriser le réemploi d'emballages
- Prévention pour accompagner la redevance spéciale
- Orienter les professionnels dans les filières dédiées

Mise en œuvre

- Rencontrer en priorité les acteurs de la restauration pour les accompagner dans la mise en œuvre de de la REP EIC
- Promouvoir la consigne pour les emballages en verre (CITEO et DISTRO)
- Suivre et sensibilisation autour de la REP ECI
- Rencontre de partenaires d'écoemballages et de consignes sur le territoire pour les mettre en lien avec les professionnels
- Créer des circuits court au sein de zone d'activité

Points de vigilance

- Avoir connaissance des acteurs professionnels concernés par le développement de la consigne et du réemploi d'emballages
- Pas de modalités de mise en œuvre de la REP emballages professionnels

Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises ayant basculé dans l'utilisation de la consigne et du réemploi d'emballages
- Nombre de locations de gobelets via l'ESAT de Plouray
- Nombre de membre de l'éco-organisme sur le territoire

Axe 6 : Éco-exemplarité

18

Structurer la politique d'achat responsable de RMCom

Publics ciblés

- Élus
- Agents

Partenaires

- Service finance – marché public, secrétariat et responsable technique
- Réseau RESECO
- Fournisseurs, sous-traitants

Moyens humains

- 0,1 ETP par an : 23 jours par an

Moyens techniques

- /

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Adhésion RESECO : 600 €

Descriptif de l'action

- Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics et les achats de la collectivité

Objectifs

- Proposer une commande publique responsable qui intègre les enjeux environnementaux et les objectifs nationaux de l'achat public durable
- Réduire les déchets produits par la collectivité en agissant le plus en amont possible
- Faire évoluer des pratiques sur des achats récurrents
- Répondre aux obligations réglementaire (loi AGECE) prévoyant une part de réemploi dans les achats publics

Enjeux

- Utiliser ce levier d'action pour faire évoluer les offres dans le sens de la prévention des déchets
- Inciter les prestataires à changer de pratiques pour qu'ils répondent précisément à la commande

Mise en œuvre

- Définir des critères structurant la politique d'achat responsable et les objectifs à atteindre
- Choisir un marché public sur lequel il est possible d'agir facilement pour faire des achats en faveur du développement durable
- Étendre cette politique d'achat responsable à l'ensemble des marchés publics et former les agents

Points de vigilance

- Mettre à jour les critères de la politique d'achats après des retours d'expériences

Indicateurs de suivi

- Nombre de marchés publics intégrant les critères de la politique d'achat
- Évolution des critères en faveur d'achats plus responsables
- Nombres de personnes formées au sein de RM com et dans les communes

Axe 9 : Éco-exemplarité

19

Réaliser une chartre événements responsable de RMCom

Publics ciblés

- Agents
- Municipalités
- Elus
- Traiteurs, fournisseurs retenus par RMcom

Partenaires

- Service des Ressources Humaines, Mobilité
- Responsable de la communication
- Loueurs de salles

Moyens humains

- 0,05 ETP par an : 11,5 jours
- Maître composteur pour la partie composteur
- Pourrait faire l'objet d'un stage ou d'une alternance

Moyens techniques

- Documents recensant les fournisseurs

Moyens financiers

- Le coût du salaire
- Temps de formation des agents

Descriptif de l'action

- Proposer la signature d'une charte pour formaliser l'engagement de la communauté de communes dans une démarche d'éco-exemplarité
- S'appuyer sur des retours d'expériences pour définir les principaux objectifs

Objectifs

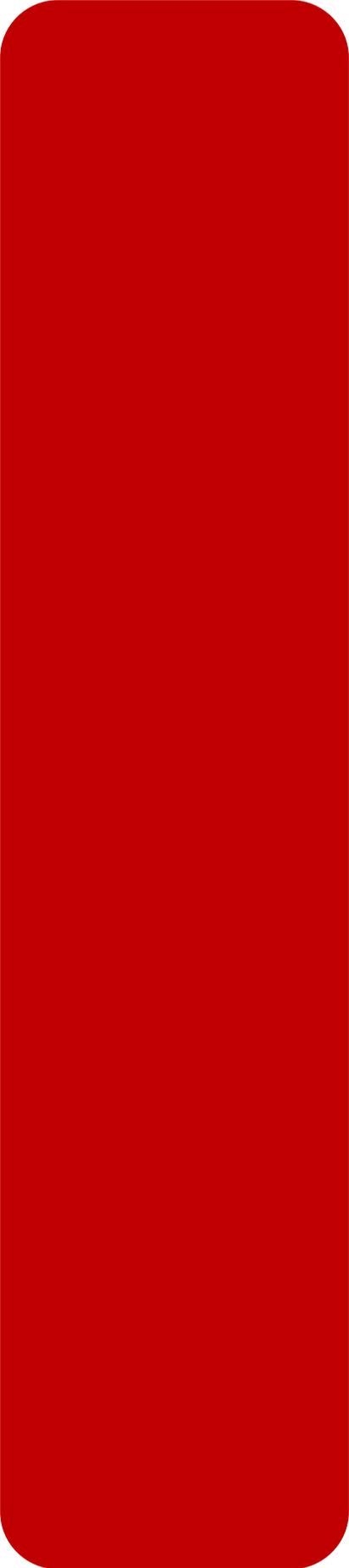
- Sensibiliser le public et les agents à l'adoption de ces écogestes et les accompagner dans des changements de pratiques
- Sensibiliser à l'inscription aux événements pour éviter le gaspillage alimentaire
- Installer des outils pour la prévention et le tri (composteurs, corbeilles de tri, fontaines à eau, gourdes, etc.)
- Réduire voire interdire l'usage de plastique à usage unique et développer des solutions réutilisables (éco-cup, vaisselle, contenants, etc.)
- Faciliter l'achat de produits éco-exemplaires (producteurs locaux, entreprises engagées dans la réduction des déchets, etc.)
- Limiter le gaspillage alimentaire en ajustant les quantités et en proposant des contenants pour emporter les surplus
- Inciter au covoiturage pour se rendre à l'évènement
- Réduire de 15% les déchets produits lors d'évènements
- Rediriger l'ensemble des déchets alimentaires vers du compostage

Enjeux

- Témoigner d'un engagement écoresponsable et durable dans l'organisation d'évènements
- Communiquer sur l'engagement de la Communauté de communes
- Légitimer et faciliter les actions sur le territoire en les impliquant en interne

Mise en œuvre

- Définir le niveau d'engagement et le cadre de la charte
- Présentation et signature
- Bilan de mise en œuvre et ajustement si nécessaire
- Formation à l'arrivée d'un nouvel agent



Points de vigilance

- Charte qui est signée sur base du volontariat et qui nécessite donc une forte sensibilisation à la prévention en amont
- Nécessite un axe de travail commun à l'ensemble de RCom (aval DGS/présidence)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'évènements organisés respectant la charte
- Pesée des déchets générés lors de chaque évènement sur le nombre de personnes présentes
- Taux de valorisation des déchets produits lors d'évènements (compostage)

8. Calendrier de mise en œuvre

n° d'action	Actions/ impacts associés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Axe 1 : Pilotage du PLPDMA							
1	Suivi du PLPDMA et compte rendu annuel						
2	Gouvernance : structurer la politique ECI						
Axe 2 : Tâches courantes prévention et tri							
3	Missions concernant la prévention et le tri						
4	Communication prévention et tri						
5	Animations grand public						
Axe 3 : Biodéchets							
• Tri à la source des biodéchets							
6	Compostage (mise à disposition, formation, information tri biodéchets)						
• Réduction des déchets verts							
7	Aide à la location de broyeur						
8	Sensibilisation à la gestion de proximité des végétaux						
9	Refuser les apports de tonte de pelouse et feuilles mortes en déchèterie						
Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le réemploi							
10	Communiquer sur la réparation : Réédition du guide seconde vie tous les deux ans						
• Développer le réemploi auprès des citoyens							
11	Animation d'ateliers de réemploi						
12	Collecte téléphone portable avec France service						
• Viser le réemploi des matériaux							
13	Faire partie du réseau d'échanges entre collectivité pour le réemploi des matériaux						
14	Accompagner au réemploi de mobilier sur le chantier pôle jeunesse et petite enfance sur Guémené						
Axe 5 : Accompagner les non-ménages dans la réduction des déchets							
15	Développer la mutualisation entre communes						
16	Accompagner les organisateurs d'évènement à la réduction des déchets						
17	Accompagner les professionnels : Sensibilisation des professionnels à l'utilisation de la consigne et du réemploi d'emballages						
Axe 6 : Éco-exemplarité							
• Achats durables							
18	Structurer la politique d'achat responsable de Roi Morvan communauté						
19	Réaliser une charte pour les évènements responsables de Roi Morvan communauté						

Figure 28 : Calendrier de mise en œuvre des Fiches Actions
Source : Service Déchets, RMCom

9. Budget prévisionnel des actions

n° d'action	Actions/ impacts associés	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Axe 1 : Pilotage du PLPDM								
1	Suivi du PLPDM et compte rendu annuel (salaire 1EIP)	41 000 €	32 800 €	32 800 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	226 600 €
2	Gouvernance : structurer la politique ECI	/	/	/	/	/	/	0 €
Axe 2 : Tâches courantes prévention et tri								
3	Missions concernant la prévention et le tri	350 €	350 €	1 550 €	350 €	350 €	1 550 €	4 500 €
4	Communication prévention et tri	5 700 €	5 700 €	5 700 €	3 700 €	3 700 €	3 700 €	28 200 €
5	Animations grand public	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	3 600 €
Axe 3 : Biodéchets								
• Tri à la source des biodéchets								
6	Compostage (mise à disposition, formation, information tri biodéchets, poste maitre composteur)	79 650 €	79 650 €	79 650 €	50 150 €	20 000 €	20 000 €	329 100 €
• Réduction des déchets verts								
7	Aide à la location de broyeur	2 000 €	2 700 €	2 700 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	17 000 €
8	Sensibilisation à la gestion de proximité des végétaux	/	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 000 €	1 000 €	8 000 €
9	Refuser les apports de tontes de pelouse et feuilles mortes en déchèterie	/	18 000 €	1 000 €	1 000 €			19 000 €
Axe 4 : Favoriser la réparation et Développer le réemploi								
• Communiquer sur la réparation								
10	Communiquer sur la réparation : Réédition du guide seconde vie tous les deux ans		1 000 €	/	1 000 €	/	1 000 €	3 000 €
• Développer le réemploi auprès des citoyens								
11	Animation d'ateliers de réemploi	/	/	2 000 €	1 000 €	2 000 €	/	5 000 €
12	Collecte téléphone portable avec France service	/	/	/	/	/	/	0 €
• Viser le réemploi des matériaux								
13	Faire partie du réseau d'échanges entre collectivité pour le réemploi des matériaux	/	/	/	/	/	/	0 €
14	Accompagner au réemploi de mobilier sur le chantier pôle jeunesse et petite enfance sur Guéméné	/	/	/	/	/	/	0 €
Axe 5 : Accompagner les non-ménages dans la réduction des déchets								
• Initier une démarche d'EIT sur le territoire								
15	Développer la mutualisation entre communes	/	/	/	4 000 €	/	/	4 000 €
16	Accompagner les organisateurs d'évènement à la réduction des déchets	/	/	4 000 €	/	/	/	4 000 €
17	Accompagner les professionnels : Sensibilisation des professionnels à l'utilisation de la consigne et du réemploi d'emballages	/	/	/	/	/	/	0 €
Axe 6 : Éco-exemplarité								
• Achats durables								
18	Structurer la politique d'achat responsable de Roi Morvan communauté (adhésion RESECO)	/	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	3 000 €
19	Réaliser une charte pour les événements responsables de Roi Morvan communauté	/	/	/	/	/	/	0 €
TOTAL		129 300 €	123 400 €	150 600 €	108 600 €	71 450 €	71 650 €	655 000 €

Figure 29 : Budget prévisionnel des actions

Source : Service Déchets, RCom

10. Annexes

a. Liste non exhaustive des acteurs et partenaires potentiels

Les 21 communes de Roi Morvan Communauté et les services de Roi Morvan communauté

Le réseau des médiathèques Gwezenn et les médiathèques du territoire

Les associations et structures de l'Economie Sociale et Solidaire : ADESK, Ti Récup, Récup R', EBECOB, ALECOB, Croix rouge, cinéma de Gourin, Resto du cœur, Emmaüs Action Ouest, Repair café Guiscriff, Graine d'utopie, The Family Cocotte, Mignoned ar brezhoneg, Kreizh Breizh Transitions

Les acteurs du secteur déchets et éco-organisme : Sotraval, Sittom-mi, Refashion

Les acteurs économiques : cinéma de Guémené, Le Grand Manger, CMA Lorient, CCI

Les établissements de formation : Lycée St Yves Gourin, Apprentis Auteuil Priziac

Les institutions publiques : ADEME, département, région, Pays COB

b. Présentations des ateliers de concertation

Atelier 1 : Quelles démarches de prévention avec les professionnels ? (27 février 2024, 5 élus, 8 professionnels, 1 partenaire)

Deux axes ont été évoqués Réduire les emballages et Eco-concevoir. Après une présentation d'une entreprise de lavage de bouteilles, les échanges sur la réduction des emballages ont porté sur la possibilité de mutualiser des outils (presse à cartons), les dons aux associations ainsi que la réutilisation de contenant. Les professionnels ont souhaité pouvoir participer à des temps d'échange entre acteurs du même secteur afin de trouver des solutions concrètes et également être accompagné dans leur démarche par un diagnostic sur site de leurs déchets évitables.

L'éco-conception a été peu évoqué. Les échanges ont plutôt porté sur le don de ressources entre entreprises (<https://rmcom.bzh/je-donne-je-recherche> cf. la page je donne je cherche de Roi Morvan Communauté).

Atelier 2 : Comment favoriser l'éco-consommation des citoyens ? (3 avril 2024, 15 participants)

Deux thématiques ont été abordées, les événements zéro déchet et la réparation, le réemploi et la mutualisation.

Une action conjointe des différents acteurs est nécessaire pour la réussite des actions aussi bien sur l'évènementiel que les thématiques de réparation, réemploi et mutualisation.

Les organisateurs d'évènements sont souvent les acteurs principaux pour réduire les déchets lors et surtout en amont des évènements. Un soutien de la part de la collectivité dans leurs actions par du conseil, de la mise en relation et de la valorisation des efforts faits serait le bienvenu (mise à disposition d'outils, documents pour aider à la réduction spécifique au type d'évènement organisé ; diagnostic de site ; échanges après la saison).

Des actions locales sur la thématique de réparation, réemploi et mutualisation sont attendues par les participants à l'atelier ainsi que le développement de la mutualisation par la création de réseau d'échanges de proximité entre citoyens. Celles-ci pourraient être coordonnées par Roi Morvan communauté avec le soutien des communes et des acteurs bénévoles et professionnels du territoire.

c. Retours sur la consultation publique